



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

Documents officiels

6^e séance

Mercredi 7 juin 2000, à 15 heures
New York

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-23/6/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à informer les membres que, comme suite au document publié ce matin sous la cote A/S-23/6/Add.1, l'Ukraine a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président, assume la présidence.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Om Pradhan, Chef de la délégation du Bhoutan.

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes félicitations au Président à la suite de son accession à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que grâce à sa grande expérience, à son talent et à sa profonde sagesse, il assurera le succès de nos débats.

Nous sommes réunis ici pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et pour proposer d'autres initiatives visant l'égalité entre les sexes, le développement et la paix au XXI^e siècle. À cet égard, ma délégation tient à féliciter la Commission de la condition de la femme du travail louable qu'elle a accompli, ayant également assumé la lourde tâche de faire fonction de Comité préparatoire pour cette session extraordinaire.

Nous avons constaté des progrès dans les 12 domaines critiques depuis la Conférence de Beijing, mais il y a encore beaucoup à faire pour que nous nous acquittions de nos engagements en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes. Parmi nos priorités se trouve la nécessité de prendre des mesures concertées pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes : violence familiale, viol, trafic de femmes et d'enfants, violence lors de conflits armés, infanticide des petites filles, mutilations génitales des femmes ou autres pratiques cruelles. Le trafic et l'exploitation de femmes et d'enfants se produisent généralement de zones de pauvreté vers des zones de prospérité, et ce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



tant dans un contexte national qu'international. Ce sont des situations contre lesquelles nous nous révoltons et à propos desquelles la communauté internationale est convenue de prendre des mesures pour mettre un terme à de telles pratiques. Toutefois, la volonté politique et les ressources nécessaires pour que des initiatives urgentes soient prises font cruellement défaut. Ma délégation demande instamment aux gouvernements, à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et à la société civile de prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à de telles pratiques.

Dans notre région, en Asie du Sud, les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ont pris un certain nombre d'initiatives pour relever les énormes défis de l'inégalité entre les sexes, particulièrement pour combattre la violence à l'égard des femmes et les graves menaces qui pèsent sur les petites filles. Celles-ci se sont, en fait, retrouvées au cœur des initiatives de l'ASACR. En effet, l'ASACR a déclaré 1990 Année des petites filles et la décennie allant de 1991 à 2000, Décennie des petites filles. Il convient également de souligner le consensus intervenu en vue de l'adoption d'une convention pour lutter contre la traite de femmes et d'enfants, qui doit intervenir lors du prochain sommet de l'ASACR.

Au Bhoutan, de par la tradition et la culture, les femmes ont toujours été des partenaires égales dans notre société. Sur le plan juridique, il y a égalité entre les sexes, surtout en ce qui concerne les questions liées à la famille, à la succession, au mariage et au divorce. Il n'existe aucune discrimination fondée sur le sexe. Malgré cela, au cours des 10 dernières années, le Gouvernement royal et l'Assemblée nationale du Bhoutan ont fait des efforts pour s'assurer qu'il n'y avait pas, dans nos lois, nos règles et nos règlements, de disposition pouvant porter préjudice aux femmes. Tout élément qui pouvait être interprété comme risquant d'avoir une incidence négative sur les femmes a été révisé pour garantir l'égalité entre les sexes et pour tenir compte des besoins particuliers des femmes. Par exemple, la loi de 1980 sur le mariage a été amendée par l'Assemblée nationale en 1996 afin de faire en sorte que les femmes et les enfants reçoivent un traitement équitable en matière de le mariage et de divorce. Des dispositions juridiques ont également été élaborées pour lutter contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes dans l'emploi.

En ce qui a trait à la santé, à l'éducation et aux possibilités économiques, les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité. En fait, près de 50 % des enfants qui fréquentent l'école sont maintenant des filles, ce qui correspond au ratio masculinité dans la population. Pour répondre encore davantage aux besoins fondamentaux en matière d'éducation, le Gouvernement a établi des centres d'éducation pour adultes et des centres d'éducation informelle partout dans le pays. Environ 80 % des usagers de ces centres sont des femmes. De même, dans le secteur de la santé, le Gouvernement royal s'est engagé à atteindre l'objectif de la santé pour tous, ce qui a entraîné une réduction très marquée des taux de mortalité infantile et maternelle au cours des 10 dernières années. L'augmentation du nombre de femmes exerçant des professions jusque-là considérées comme réservées aux hommes constitue une autre évolution positive. Aujourd'hui, il y a donc des femmes au sein de nos services juridiques, de défense et de maintien de l'ordre. Des femmes occupent également des postes dans le système judiciaire et le corps législatif, ainsi qu'à pratiquement tous les niveaux décisionnels.

Malgré les progrès importants que nous avons faits pour atteindre l'égalité entre les sexes, nos efforts pour accroître la participation des femmes dans tous les aspects de la vie nationale se poursuivent. Le Bhoutan est fermement attaché aux engagements qu'il a pris à Beijing.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Jewel Howard Taylor, Chef de la délégation du Libéria.

Mme Taylor (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre part à cette session historique sur l'égalité entre les sexes, le développement et la paix au XXI^e siècle. Cette session extraordinaire vient à point nommé, surtout pour nous les femmes, car elle vise à faire reconnaître la nécessité d'accroître tous nos rôles dans la société.

Je vous transmets les sincères salutations des femmes de la République du Libéria. Notre message est clair. Nous n'aurons de cesse que toutes les chances s'offrent également à tous. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance, au nom du Gouvernement, à tous les organismes internationaux qui n'ont pas abandonné le Libéria et qui continuent de nous aider à améliorer les conditions de vie de notre peuple. À tous ceux qui sont toujours indécis, je peux vous affirmer qu'il vaut

mieux rassembler toutes les pièces, aussi fragmentaires soient-elles, que de les éloigner ou de rester simplement à l'écart. Car, en tant que membres d'un village global, nous sommes tous responsables des succès et des échecs. Notre Gouvernement demeure attaché aux principes du Programme d'action de Beijing.

Ce rassemblement représente un jalon dans la vie des femmes et de la société dans son ensemble puisqu'il offre au monde une autre occasion de réaffirmer son engagement en vue de sauver l'humanité du cercle vicieux du sous-développement. Je suis heureuse aussi de noter que ce processus d'évaluation est axé sur les bénéficiaires et non pas sur les donateurs; en effet, les pays et les régions se sont vu offrir l'occasion d'orienter le processus, de concert avec leurs partenaires du développement, en vue de garantir la durabilité des efforts d'égalité entre les sexes, de développement et de paix. Je suis donc heureuse que cette session extraordinaire ait mis l'accent sur l'élimination des tendances négatives qui persistent sur les plans socioculturel, politique et économique, car ces tendances touchent l'égalité entre les sexes, le développement, la paix et la promotion des femmes.

Cette session a pour but de consolider le consensus établi à tous les niveaux du processus d'évaluation et de favoriser ainsi l'élaboration de politiques et de programmes concrets et adaptés afin de mettre pleinement en oeuvre le Programme d'action de Beijing. Elle vise également à renforcer la voix des femmes dans l'édification de leurs sociétés, comme cela a été démontré de multiples façons : investissement productif dans l'éducation des filles; reconnaissance et accroissement du rôle des femmes, qui sont parmi les plus touchées par les problèmes de la pauvreté; intégration des femmes dans la prise de décisions politiques en tant que participantes à la vie économique; inclusion des femmes dans la gestion des ressources naturelles; et mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les représentantes ont toute parlé d'une seule voix puisque les questions importantes qui nous touchent sont les mêmes. Je voudrais joindre ma voix et la voix de nos femmes à celles qui se sont déjà exprimées. En outre, permettez-moi de souligner quelques problèmes critiques qui, s'ils ne sont pas pris en compte adéquatement, risquent de continuer à avoir

une influence négative sur les progrès réalisés jusqu'à présent.

Je demande l'indulgence des femmes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour m'exprimer en leur nom.

Pour nous, la question de l'égalité entre les sexes est une question d'humanité. Pour celles d'entre nous qui sortent de la guerre et qui luttent pour reconstruire notre héritage perdu et nos vies, il y a des problèmes que nous affrontons et qui continuent à faire obstacle à nos efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

Bien que la liste ne soit pas limitative, ces problèmes peuvent être identifiés comme suit : en tout premier lieu, la poursuite des guerres civiles et des luttes intestines à travers l'Afrique; deuxièmement l'endettement et le remboursement à des taux d'intérêt élevés, qui représentent une partie considérable des fonds dont nous disposons et qui pourraient, entre autres, être utilisés à fournir des avantages économiques et sociaux à long terme pour notre peuple dans les domaines clefs de la santé, de l'éducation et d'activités productrices de revenu pour les femmes; troisièmement les enveloppes-aide inadéquates, qui ne tiennent pas pleinement compte des circonstances propres à nos différents pays; quatrièmement, les barrières commerciales, aux niveaux régional et international, qui ne fournissent pas les avantages nécessaires aux différentes nations pour qu'elles en tirent les profits qui pourraient renforcer leurs économies; cinquièmement une mise en place insuffisante des capacités à tous les niveaux; pour assurer un développement humain durable sixièmement, l'inégalité des chances, qui a des répercussions sur le développement humain critique et sur les indices de bien-être lesquels, compte tenu des niveaux de pauvreté existants dans nos nations, ne peuvent être totalement améliorés; septièmement l'impossibilité de réunir les conditions essentielles pour assurer la santé et l'éducation de base pour tous en l'an 2000, mesures qui semblent trop abstraites aux nations dont le niveau de pauvreté est encore exacerbé par les luttes intestines et l'impact des conflits.

Cinq années se sont écoulées depuis Beijing mais nous luttons encore avec la notion d'égalité entre les sexes. Nous ne sommes pas capables de quantifier en termes réels l'impact de l'égalité des sexes sur notre vie privée et collective.

Les gouvernements donnent aux femmes des postes symboliques dans des domaines où leur présence ne fait guère de différence sur la prise de décision. Dans les institutions gouvernementales, nous devons prendre une position qui implique la confiance nationale où l'on nous offre idéalement la possibilité d'apporter des réels changements. Ceci, à mon avis, entraînera une réelle égalité des sexes.

J'aimerais lancer un appel à tous les gouvernements, organisations internationales, institutions donatrices pour qu'elles donnent aux femmes la possibilité de changer véritablement les choses. À nos homologues masculins, je dirais : N'ayez pas peur du consensus atteint en faveur de la reconnaissance et de l'élargissement de notre rôle. Les femmes ont traditionnellement maintenu l'unité de la cellule familiale et la société reconnaît que nous sommes celles qui soutiennent la race humaine.

Ces affirmations et réalisations ne doivent pas aller à l'encontre du partenariat qui doit naturellement exister entre hommes et femmes. Il ne faut pas non plus que l'émancipation des femmes compromette le statut de nos homologues masculins. Le contexte évolutif, au contraire, doit apporter un renforcement mutuel.

Je voudrais appeler nos homologues masculins à réaffirmer leur engagement – eux qui formulent en premier lieu les politiques et les mettent en oeuvre – à nous permettre, au XXI^e siècle, de représenter une différence positive où que nous soyons placées. Donnez-nous les outils adéquats qui nous permettront de transformer à bon escient, et d'améliorer, nos capacités de contribution à l'édification de la paix, à la sécurité, au développement et à l'édification de la nation. Accordez-nous l'égalité des ressources et de la responsabilité dans la prise de décisions. Distribuez sur une base équitable les ressources à toutes les nations, permettant à chaque nation de réaliser une véritable égalité entre les sexes.

Par conséquent, les femmes des pays de l'Union du bassin du fleuve Mano réaffirment leur attachement à la Déclaration des principes politiques sur la liberté, les droits des peuples et la démocratisation adoptée à Abuja au Nigeria le 6 juillet 1999, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Nous appelons l'ONU à appuyer l'engagement des femmes à mobiliser toutes les ressources pour leur permettre de rétablir rapidement la paix dans les pays

de l'Union et de laisser un legs de constructeurs de ponts plutôt que de murs.

Pour terminer, je tiens à lancer un appel à tous les membres du système des Nations Unies pour permettre à tous les acteurs, en particulier sur le continent africain, d'adopter le dialogue et l'interaction en tant que mode de communication à notre époque.

Nous devons comprendre que tout ce que nous avons indiqué dans nos délibérations au cours de cette session extraordinaire ne représenterait rien, en l'absence d'une paix véritable, de la sécurité et de la coopération mutuelle entre toutes les nations du monde et au sein de chaque nation.

L'ONU doit continuer ses efforts d'édification de la paix et de consolidation de la paix partout dans le monde, tout en exhortant ses partenaires à mettre en place des systèmes qui assurent l'élan voulu, afin de créer un ordre mondial juste, stable et décent. De cette manière, nous pouvons vraiment dire que nous avons donné le meilleur de nous-mêmes pour sauvegarder le patrimoine de nos enfants et des générations futures.

Enfin, que notre participation ici cette semaine nous donne à tous un sentiment renouvelé du prix de l'humanité qui nous permette de distinguer le bien du mal; de nous compter en faveur d'un appui et d'une compréhension véritables et de souscrire un engagement inébranlable envers la paix et la justice dans le monde.

Puisse Dieu nous accorder sa paix.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Željka Antunović, Vice-Premier Ministre de la Croatie.

Mme Antunović (Croatie) (*parle en anglais*) :
C'est pour moi un plaisir et un privilège que de prendre la parole devant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix au XXI^e siècle » Cinq ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le moment est venu de réfléchir à la situation actuelle des femmes et aux nouvelles mesures à prendre pour assurer l'égalité entre les sexes, évaluer les progrès accomplis dans tous les domaines et réaffirmer les engagements que nous avons pris pour mettre pleinement en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

Au cours du long processus préparatoire qui a abouti à la présente session extraordinaire, nous avons pu constater que beaucoup avait été fait à travers le monde mais qu'il restait encore beaucoup à accomplir.

À cette occasion, je voudrais mentionner certains des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en Croatie. Le plus grand progrès se situe certainement dans la vie politique, à laquelle un plus grand nombre de femmes participent.

À Beijing, mon pays a annoncé que les femmes constituaient 5,4 % des représentants à la Chambre basse du Parlement croate. Depuis les élections qui ont eu lieu au début de l'année, le pourcentage de femmes députées est maintenant de 21 % et le nouveau Gouvernement compte 13 % de femmes. Compte tenu des tendances passées, nous pouvons considérer qu'il s'agit là d'un progrès considérable allant dans le sens d'une pleine participation des femmes à la vie politique, ce qui constitue notre objectif final.

L'égalité entre les sexes joue un rôle important dans tous les aspects du processus de démocratisation actuellement en cours. Les efforts consentis par presque tous les partis politiques pour inclure une importante composante de femmes parmi leurs candidats aux élections se sont avérés le meilleur moyen d'assurer le changement. Le rôle joué par les organisations non gouvernementales et les médias pour sensibiliser l'opinion publique est tout aussi important car il constitue une stratégie essentielle pour encourager une participation appropriée des femmes à la vie politique.

J'ai l'honneur d'annoncer que, pour mieux appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'échelle nationale, la Croatie a signé le Protocole facultatif à la Convention le jour de l'ouverture de cette session extraordinaire et prendra les mesures qui s'imposent afin de le ratifier rapidement.

En République croate, les femmes représentent 46,2 % de la population active employée et 52,4 % de la population active employée dans les secteurs non structurés de l'économie. L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi est devenue l'une des principales préoccupations de la Croatie et le Gouvernement appuie plusieurs programmes nationaux qui aident notamment les entreprises qui ont des excédents de

main-d'oeuvre à éviter de cibler les femmes et les personnes âgées.

La mondialisation de l'économie exige un élargissement des marchés par le biais d'une coopération sous-régionale. J'ai le plaisir d'annoncer à la session extraordinaire que, dans le cadre de l'Initiative de l'Europe centrale, qui regroupe 16 pays d'Europe centrale, la République de Croatie a organisé et accueilli, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques, une conférence internationale sur l'entrepreneuriat féminin et la coopération entre l'Est et l'Ouest. Cette conférence a donné lieu à un suivi très actif de la part des pays qui y ont participé. Des efforts concertés sont également déployés pour introduire une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les projets actuellement exécutés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

La République croate s'est pleinement engagée à respecter les droits fondamentaux des femmes définis et adoptés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Dans notre démarche pragmatique, nous accordons une attention toute particulière aux mesures destinées à prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont coopéré pour empêcher la violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement a pris des mesures pour adopter des lois qui assurent une protection suffisante aux victimes de la violence dans la famille. Dans nos délibérations, il nous faut mettre davantage l'accent sur la prévention et l'éducation, sur le renforcement de la coopération entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales et sur la création de réseaux efficaces de services de soutien aux victimes. Il faut également accorder davantage d'attention aux délinquants, sensibiliser l'opinion publique et établir un système global de coopération à tous les niveaux.

La protection et la garantie de l'égalité des droits entre femmes et hommes ainsi que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques des pouvoirs publics sont considérées par mon gouvernement comme la seule démarche possible. Notre expérience nous amène à penser que si l'éducation vise à éliminer les idées stéréotypées des rôles de chaque sexe et si les femmes participent en grand nombre à l'économie sur la base du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, si l'on

concilie le travail avec une vie de famille et si l'on encourage un partenariat entre les deux parents, on devra arriver à renforcer la participation des femmes aux prises de décision et, donc, promouvoir le statut général de la femme dans la société.

La Croatie s'est dotée de son propre dispositif national, la Commission chargée des questions d'égalité entre les sexes. La Commission comprend des représentants de tous les ministères du Gouvernement ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'universités. La Commission n'a toujours pas les ressources qu'il lui faudrait, mais en unissant nos efforts à ceux de tous les secteurs de la société civile, nous espérons parvenir à des résultats tangibles et mettre en oeuvre ses objectifs centraux. Après cette session extraordinaire, la Commission, en coopération avec les organisations non gouvernementales, élaborera un nouveau plan d'action national pour garantir la pleine mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et du rapport de la session extraordinaire.

La Croatie appuie pleinement le rôle de la Commission de la condition de la femme et, en tant que membre de la Commission, s'efforcera d'améliorer ses méthodes de travail pour assurer le suivi de l'application du Programme d'action de Beijing. La session ordinaire de la Commission de la condition de la femme pourrait également servir de tribune pour une réunion ministérielle de haut niveau afin d'essayer d'identifier un mécanisme approprié qui permettrait de mener à bien un processus global d'examen. Elle pourrait ainsi grandement faciliter nos travaux sur les questions d'égalité entre les sexes en nous donnant la possibilité d'échanger des vues sur l'expérience acquise au niveau national de façon à pouvoir émuler les pratiques optimales.

Enfin, il ne faut pas oublier que le mouvement des femmes a lancé toute une gamme d'activités qui ont été couronnées de succès et qui ont garanti l'émancipation des femmes tout au long du XXe siècle. Au XXIe siècle, nous devons poursuivre la lutte pour assurer aux femmes leur autonomisation en créant un environnement dans lequel l'égalité des femmes sera garantie en tant que droit fondamental de la personne humaine dans toutes les sociétés.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Mary Kaphwereza Banda, Ministre de la parité entre les

sexes, de la jeunesse et des services communautaires du Malawi.

Mme Banda (Malawi) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Malawi et en mon nom propre, je tiens à me joindre à ceux qui ont pris la parole avant moi pour féliciter le Président et tout son Bureau de leur élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. En outre, je tiens à féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour une déclaration encourageante.

Avant de faire ma propre déclaration, permettez-moi de vous présenter les excuses sincères du Président de la République du Malawi, M. Bakili Muluzi, qui a été invité à participer à cette session extraordinaire mais n'a pas pu le faire. Il m'a nommée à sa place pour le représenter en cette occasion propice. Ma déclaration sera consacrée à un bref examen de ce que le Malawi a fait et de ce qu'il fait pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing; elle mettra également en lumière les principaux défis et obstacles rencontrés dans le processus de mise en oeuvre.

Pour donner suite au Programme d'action adopté en 1995 à la Conférence de Beijing, le Malawi a procédé à des réunions de sensibilisation sur les décisions de la Conférence. Le Gouvernement du Malawi a également adopté son propre programme d'action en 1997 et une politique nationale de parité en mars 2000 à la suite d'un processus de consultation avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les donateurs. Le programme d'action du Malawi témoigne clairement de l'attachement du Gouvernement à la réalisation de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes au XXIe siècle. Afin de prouver la volonté politique du Gouvernement, le programme d'action du Malawi a été lancé par le Président, M. Muluzi. Le programme d'action est donc un instrument puissant pour le renforcement du pouvoir des femmes car il appelle à l'intégration des critères de sexospécificité à tous les programmes et politiques de développement national.

Le programme d'action du Malawi identifie quatre domaines prioritaires parmi les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Ces quatre domaines prioritaires sont : premièrement, l'allègement de la pauvreté et l'habilitation, ce qui englobe la participation des femmes à l'agriculture, l'accès aux ressources économiques, l'emploi, la santé génésique des femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition,

l'environnement et la gestion des ressources naturelles; deuxièmement, la fillette, domaine qui traite des pratiques traditionnelles et culturelles nuisibles qui ont un effet négatif sur le droit de la fillette à une croissance appropriée, à la protection et au développement; troisièmement, la violence contre les femmes, qui couvre la discrimination fondée sur le sexe et la marginalisation des femmes et des fillettes dans les milieux privés, publics et nationaux; et quatrièmement, la paix, qui couvre les droits des femmes, les conventions, protocoles et traités internationaux concernant la promotion de la paix, la situation des femmes malawiennes, des enfants et des handicapés en matière de logement et la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions.

S'agissant de l'allègement de la pauvreté et de l'habilitation, le Gouvernement malawien a créé un climat politique propice à la formation et au fonctionnement d'organisations non gouvernementales spécifiquement féminines s'occupant des femmes et des questions relatives à l'égalité entre les sexes. Les institutions financières qui accordent des prêts aux petites et moyennes entreprises ont été encouragées à viser surtout les femmes dans les zones rurales, pour permettre ainsi au secteur non structuré d'être reconnu comme une source essentielle d'emploi pour les femmes.

Les services de santé génésiques ont été libéralisés pour que les femmes et les hommes en âge de procréer puissent y accéder facilement. Le Gouvernement a également institué des programmes de santé génésique pour les adolescents qui leur offrent des services d'information et de conseils en matière de contraception. Cela a contribué à l'augmentation du taux d'utilisation des contraceptifs, qui est passé de 7 % en 1992 à 14 % en 1996. Conformément aux engagements pris en matière de santé génésique des femmes dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, la politique de population du Malawi a été révisée pour y introduire une perspective sexospécifique.

Pour donner suite à la Conférence internationale sur la nutrition, le Malawi a élaboré un plan national de nutrition, qui met l'accent sur la diversité du régime alimentaire, la sécurité alimentaire et une utilisation appropriée des aliments. Malheureusement, malgré ces progrès, la population malawienne souffre encore de malnutrition chronique. Par exemple, 48 % des enfants

souffrent de troubles de la croissance, 7 % d'émaciation et 30 % d'insuffisance pondérale. Cet état nutritionnel inacceptable pose un grand défi aux efforts de développement du pays.

En ce qui concerne la fillette, grâce au programme d'alphabétisation de base et d'éducation des filles, le Gouvernement malawien a intensifié des campagnes de mobilisation sociale pour modifier les attitudes culturelles et sociales qui entravent l'éducation des fillettes. Le Gouvernement a introduit l'enseignement primaire gratuit au cours de l'année scolaire 1994-1995, ce qui a permis de doubler le taux de scolarisation des filles au niveau primaire. L'octroi de bourses aux élèves méritants du primaire et du secondaire a fait passer le taux de scolarisation des filles de 53 % en 1992 à 95 % en 1999. En outre, le pourcentage de fillettes qui n'abandonnent pas l'école est passé de 12 % à 27 % pendant la période considérée. Le Gouvernement malawien a augmenté le budget alloué au sous-secteur de l'éducation, le faisant passer de 46 % du budget du secteur social en 1992 à 69 % au cours de l'exercice 1999-2000.

En outre, notre politique concernant la grossesse a été revue pour permettre aux filles et aux garçons de réintégrer le système scolaire après la naissance de l'enfant. La fillette qui ne revient pas à l'école a également la possibilité de participer aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

S'agissant de la violence contre les femmes, un certain nombre d'organisations et d'institutions telles que la Commission des affaires juridiques, le Bureau du médiateur et la Commission des droits de l'homme ont été créés pour offrir des mécanismes de soutien et des services de conseils aux victimes. En outre, le Gouvernement a pris différentes mesures à l'égard des auteurs d'abus. Toutefois, étant donné que la plupart des cas de violence à l'égard des femmes ne sont pas déclarés, une campagne nationale sur la violence à l'égard des femmes a été menée en 1998 pour créer une prise de conscience du problème. La campagne a atteint plus de 30 000 personnes, qui ont depuis constitué des comités d'action communautaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes au niveau de la communauté.

Le Président assume la présidence.

Au plan national, le Gouvernement a revu certaines lois discriminatoires, telles que la loi sur le mariage, la loi sur la filiation et la loi sur les

successions. Au plan régional, le Malawi a signé en 1999 un additif à la déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'égalité entre les sexes et le développement et sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

S'agissant de la paix, le Gouvernement a fait en sorte que les hommes et les femmes participent aux missions d'instauration de la paix transfrontière, aux missions de négociations commerciales et aux foires commerciales. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. C'est un droit fondamental qui doit permettre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons de participer au processus de prise de décisions. Le Gouvernement a ainsi pris des mesures pour augmenter le nombre des femmes qui participent à la vie politique et qui occupent des postes de prise de décision, en particulier dans le législatif, la fonction publique et le judiciaire. Aujourd'hui, le Malawi est fier d'avoir une femme comme Ministre des affaires étrangères.

Le Malawi est heureux de pouvoir dire qu'en plus d'avoir sensibilisé nos forces armées aux questions relatives à l'égalité entre les sexes, cette année, pour la première fois dans l'histoire de la nation, 59 femmes soldats ont été admises dans les forces armées qui jusqu'à présent étaient le domaine exclusif des hommes.

Malgré ces acquis, un certain nombre de difficultés ont entravé le processus de mise en oeuvre du Programme d'action. Entre autres, les effets négatifs de la mondialisation, à cause du manque de capacités technologiques au Malawi, qui sape la compétitivité du pays sur les marchés mondiaux; l'accent excessif mis sur les résultats économiques des programmes d'ajustement structurel, aux dépens des services sociaux souhaités par la population malawienne, notamment les femmes et les enfants; le manque de ressources financières, qui entrave l'exécution de programmes bien intentionnés; et la pandémie du VIH/sida, qui continue d'avoir des effets négatifs sur la population malawienne, en particulier sur les femmes, qui doivent également s'occuper d'un nombre croissant d'orphelins.

Pour terminer, le Gouvernement malawien a fait des questions relatives à l'égalité entre les sexes une priorité dans son ordre du jour, parce qu'il reconnaît qu'un développement durable à visage humain ne peut être réalisé à moins que les femmes, les hommes, les

fillettes et les garçons n'oeuvrent ensemble en tant que partenaires pour le développement dans le nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Virgilia Matabele, Ministre aux affaires féminines et de la coordination de l'action sociale du Mozambique.

Mme Matabele (Mozambique) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement mozambicain et en mon nom personnel, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire, qui se tient à l'aube du nouveau millénaire. Cet événement revêt une importance particulière, compte tenu de la pertinence des questions qui doivent être examinées sous le titre « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Ce thème nous donne l'occasion de réfléchir et d'évaluer collectivement l'application du Programme d'action de Beijing en vue de prendre des mesures plus efficaces pour l'exécution de nos plans nationaux dans les années à venir.

Je voudrais parler des difficultés qu'a connues mon pays durant le premier trimestre de cette année. Des pluies torrentielles et des cyclones ont causé des inondations exceptionnelles, et cette catastrophe naturelle a laissé un sillage de destruction, de mort et de misère pour des milliers de Mozambicains, surtout des femmes, des enfants et des vieillards.

Les inondations ont également emporté les biens des personnes sinistrées, sans parler de graves dommages causés à l'agriculture, au bétail et aux ouvrages d'infrastructure comme routes, voies ferrées, lignes électriques, systèmes d'alimentation en eau, ponts, écoles, hôpitaux, centres de santé, édifices publics et autres biens publics et privés.

Cette tragédie a été un grave revers pour divers projets. Je voudrais, dans ce contexte exprimer notre profonde gratitude aux États Membres de l'ONU et à la communauté internationale pour leur soutien généreux et leur solidarité.

La promotion des femmes est une question de plus en plus complexe dans le contexte actuel de mondialisation. Les 1,3 milliard de femmes, d'enfants et de personnes âgées qui vivent dans la pauvreté absolue constituent une illustration de ce défi. Les

millions de femmes et d'enfants qui, dans les pays en développement, manquent d'éducation de base, de soins et de nutrition, illustrent avec encore plus d'éloquence la gravité de cette inégalité sociale.

Pour surmonter ces tendances négatives, les pays doivent prendre des mesures concrètes et tangibles. À cet égard, le Gouvernement du Mozambique a déployé des efforts considérables pour honorer les engagements pris dans le Programme d'action de Beijing. Notre ratification de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et notre adhésion à d'autres programmes régionaux tels que la Déclaration sur l'intégration des pauvres au développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Plan d'action correspondant du Commonwealth, où les principaux aspects de notre plan national sont reflétés, donnent une impulsion supplémentaire à la promotion des femmes dans les domaines social, économique et politique.

En tant que membre de la SADC, nous sommes également guidés par les recommandations formulées par le Sommet de nos chefs d'État qui s'est tenu à Blantyre, en République du Malawi, en 1997, qui a mis en place un plan d'action régional appelant à la promotion de l'égalité entre les sexes à travers l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre de la Communauté des pays lusophones, dont nous sommes membre, nous avons lancé un plan de coordination pour renforcer les programmes nationaux de promotion de l'égalité et des droits des femmes.

Parmi les 12 domaines critiques figurant dans le Programme d'action de Beijing, le Gouvernement mozambicain a porté son attention sur sept domaines prioritaires jugés décisifs pour la promotion des femmes. Le premier concerne les femmes, la pauvreté et l'emploi. Nos efforts visent l'élimination de la pauvreté absolue, y compris grâce à l'accès à la terre et à l'octroi de crédits aux femmes, et la mise en place d'un cadre juridique, socioéconomique et politique accordant une attention particulière à l'accès des femmes à l'emploi. Des mesures ont été prises pour concrétiser le principe d'égalité des chances, l'accent étant mis sur la participation des femmes rurales et handicapées.

Le deuxième domaine est celui des femmes dans le contexte de l'environnement et de l'agriculture. Le

Gouvernement accorde la priorité à la participation des femmes au développement agricole durable. À cet égard, les femmes jouent un rôle important dans l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que dans la préservation et la gestion de l'environnement.

Le troisième domaine est celui de l'éducation et de la formation. Le plan stratégique d'éducation dans notre pays accorde une attention particulière à l'éducation des filles. Depuis la mise en oeuvre de ce plan, le taux de scolarisation des filles est passé de 63 % à 82 % de 1994 à 1999.

Le quatrième domaine concerne les femmes et la santé. Dans ce secteur, le Gouvernement s'efforce de garantir l'accès des femmes aux soins de santé en élargissant les réseaux de santé, en développant la formation du personnel de santé, en étendant la couverture des vaccinations et en fournissant une aide prénatale et post-natale.

En outre, le Gouvernement mozambicain a créé un comité national de coordination du programme de lutte contre le VIH/sida, fondé sur l'éducation de tous les membres de la société, et notamment des filles, sur la santé génésique et une sexualité sans risque.

Dans le cinquième domaine prioritaire, qui touche aux droits des femmes et à la violence, le Gouvernement s'attache à accroître l'efficacité de tous les instruments juridiques régionaux et internationaux auxquels il est partie, en réexaminant la législation nationale. Il a également pris des mesures pour mieux sensibiliser l'opinion aux droits des femmes au sein de la société. Pour ce faire, il a participé, en étroite collaboration avec la société civile, à la révision du droit du travail, du droit foncier, du droit privé et du code de commerce en vue d'y intégrer les principales dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents.

Le sixième domaine couvre les mécanismes institutionnels de promotion des femmes. Le Gouvernement a créé un ministère des affaires féminines et de coordination des affaires sociales, qui coordonne les activités d'un groupe opérationnel comprenant des responsables gouvernementaux ainsi que de représentants de la société civile et des institutions universitaires et dont l'objectif est de superviser et de renforcer la mise en oeuvre de politiques et programmes de promotion des femmes et

d'égalité entre les sexes. Je voudrais mentionner à ce propos qu'il a créé dans mon pays un forum d'organisations non gouvernementales, chargé de créer une société fondée sur l'égalité entre les sexes.

Le septième domaine se rapporte au renforcement des compétences de direction des femmes et à la prise de décisions. Le Gouvernement encourage la participation des femmes aux postes de responsabilité et à la prise de décisions dans les domaines politique, social et économique. De 1995 à 2000, le nombre de femmes députées au Parlement est passé de 65 à 74, sur un total de 250 parlementaires, soit une proportion de 29,6 %. Dans l'exécutif, le nombre des femmes est passé d'une ministre et quatre vice-ministres à trois ministres responsables de la planification et des finances, des affaires féminines et de la coordination des affaires sociales, et de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies, et cinq vice-ministres responsables des affaires étrangères et de la coopération, de la santé, de l'enseignement, de l'emploi et des ressources minérales et de l'énergie. Le nombre de secrétaires générales est passé de deux à cinq et celui des administratrices de district de un à six. Au niveau municipal, sur 790 membres des assemblées municipales élus dans 33 organes législatifs locaux, 235 sont des femmes, soit 29,74 % au total.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon gouvernement aux objectifs fixés dans le Programme d'action de Beijing et formuler l'espoir que les résultats de cette session extraordinaire inspireront toutes les nations dans leurs efforts de promotion de la condition des femmes. Nous espérons que l'issue de la présente session contribuera à la levée de tous les obstacles qui entravent l'autonomisation des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eliul Pretrick, Ministre de la santé, de l'éducation et des affaires sociales des États fédérés de Micronésie.

M. Pretrick (Micronésie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de représenter mon pays à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée pour examiner les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans l'application des mesures contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et pour évaluer le rôle des femmes au XXI^e siècle. Il n'y a pas si longtemps, je me tenais devant cette même Assemblée pour réaffirmer l'appui de mon pays à la Déclaration et au Programme d'action

de Beijing. À l'aube d'un nouveau millénaire, il est décourageant de noter que les défis actuels sont toujours les mêmes, et que nous sommes toujours confrontés à des questions critiques comme les violations des droits de l'homme et le rôle des femmes dans la sécurité et la mondialisation, pour n'en nommer que quelques-unes. Par conséquent, il est approprié que cette session extraordinaire soit axée sur l'égalité entre les sexes et le rôle des femmes dans la paix et le développement.

Je suis heureux de noter que le Gouvernement des États fédérés de Micronésie a fait des progrès remarquables dans la mise en oeuvre des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Le plus grand défi que nous ayons dû relever dans nos efforts a été le programme d'ajustement structurel que mon gouvernement a dû mettre sur pied depuis la Conférence tenue à Beijing. Ce programme d'ajustement a notamment conduit à rehausser le rang de l'organisme chargé des affaires féminines : le Bureau des affaires féminines est devenu l'Unité pour l'intégration des femmes au développement. Ce changement a accru le pouvoir d'action à l'Unité en lui conférant des fonctions et des rôles plus importants afin qu'elle puisse intégrer les préoccupations des femmes à l'élaboration de la politique nationale.

Sur le plan national, un sommet économique tenu l'an dernier a permis de reconnaître la nécessité de régler le problème de la sous-représentation des femmes dans les postes de décision dans les secteurs social et économique. Un certain nombre de stratégies et de politiques ont été adoptées pour s'attaquer à ce problème. L'une des recommandations formulées consistait à examiner la possibilité de conférer à l'Unité pour l'intégration des femmes au développement un statut au sein même du cabinet.

Sur le plan politique, je suis fier d'annoncer que le nouveau Gouvernement compte maintenant une femme et qu'une femme a récemment été nommée membre du Conseil national des bourses d'études. Nous avons également une femme sénateur dans le corps législatif de l'État. Ces progrès peuvent sembler minimes à certains, mais ce sont des signes que les possibilités ont toujours existé mais que ce n'est que maintenant que les femmes en profitent.

Depuis Beijing, près de 20 femmes ont obtenu leur diplôme de nos écoles de médecine grâce aux bourses offertes par le Gouvernement. Ce progrès a

effectivement amélioré la santé des femmes car un nombre croissant d'entre elles fréquentent nos hôpitaux et nos cliniques, préférant consulter une femme médecin.

Dans les États fédérés de Micronésie, les femmes représentent plus de 50 % de la population. Ainsi, elles apportent une contribution majeure à l'économie. Le Gouvernement reconnaît leur rôle et, pour favoriser l'accès des femmes au capital et au crédit, a décidé d'élaborer des stratégies pour améliorer les perspectives de carrière des jeunes femmes grâce à des services d'appui en matière de commercialisation et de services d'appui technique. Le Gouvernement a également décidé de promulguer une loi afin de faciliter le rôle multisectoriel des femmes de sorte qu'elles puissent devenir autonomes sur le plan financier.

Des activités de sensibilisation du public ont été entreprises pour éduquer le public en général sur les besoins spéciaux des femmes en matière de santé et de droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Nous croyons que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un document important, mais qu'il ne devrait pas être considéré comme la seule voie permettant de traiter de ces questions. Nous estimons que les mesures visant à améliorer l'égalité entre les sexes devraient répondre à des initiatives nationales, car c'est la seule façon de faire en sorte qu'elles soient efficaces et aient une grande portée. La Convention n'a pas encore été ratifiée par le Congrès, mais des ateliers locaux et la traduction récente du document dans deux des quatre langues vernaculaires ont permis de la faire connaître.

Les États fédérés de Micronésie ont une superficie terrestre de 707 kilomètres carrés et sont donc vulnérables aux pressions démographiques et à la dégradation des sols. Nous reconnaissons la nécessité de maintenir l'équilibre entre la croissance de notre population et l'environnement dans lequel nous vivons. Dans le cadre de sa stratégie multisectorielle, le Gouvernement, en collaboration avec des organisations internationales et les parties intéressées, a entrepris de s'attaquer à ces préoccupations. Je suis fier d'annoncer que depuis la Conférence de Beijing, le taux d'accroissement démographique est tombé de 3,4 % à 1,9 %, résultat imputable à la sensibilisation de la population et aux efforts concertés de tous les intéressés.

Notre collège national offre maintenant des cours sur la population, la préparation à la vie familiale et l'éducation sexuelle. De plus, un centre de conseils fournis par les pairs a été établi sur le campus du collège national afin de permettre aux étudiants d'obtenir des renseignements sur la planification familiale.

La notion traditionnelle de sécurité, qui était centrée sur la crainte d'une guerre nucléaire, englobe maintenant des dimensions touchant l'environnement, le trafic de drogues, les réfugiés, les migrants et le VIH/sida. Les femmes sont particulièrement victimes de ces problèmes en raison de leur vulnérabilité. Le Gouvernement est en train de revoir les dispositions législatives afin de faire en sorte que les femmes disposent des mécanismes appropriés pour faire y face.

L'environnement est une question essentielle pour mon Gouvernement, car notre survie même en dépend. À l'instar de tout autre pays en développement, nous luttons pour la stabilité économique, mais nos efforts de développement doivent être soutenus. Mon gouvernement est d'avis que les femmes, en tant que gérantes de nos ressources naturelles, ont un rôle important à jouer dans le développement, ainsi que dans les formes de développement économique qui impliquent l'utilisation de nos ressources naturelles.

Mon gouvernement est convaincu que le développement économique et social ne peut être réalisé que si nous avons une population en bonne santé et instruite. Voilà pourquoi notre plan d'action pour les cinq prochaines années portera surtout sur l'enseignement et les besoins du secteur social en matière d'éducation et de formation, car nous pensons que c'est là la clef de l'amélioration de la qualité de vie de nos femmes.

Enfin, n'oublions pas qu'alors que certains de ces problèmes, bien qu'ayant une envergure mondiale et appelant un appui des institutions régionales et internationales, ont des incidences nationales et qu'il importe donc que la solution soit trouvée à la lumière des moyens dont dispose un pays pour la mettre efficacement en oeuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Jeanne Dambendzet, Ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme du Congo.

Mme Dambendzet (Congo) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de présenter du haut de cette tribune la contribution du Congo au bilan de Beijing + 5. Aussi me permettez-vous d'abord de joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre et de souhaiter plein succès aux travaux de cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La communauté internationale se réunit aujourd'hui autour d'une problématique qui constitue en réalité une évidence: il est ici question de souligner la place cardinale de la femme dans tout système social et d'évaluer le chemin parcouru depuis Beijing en vue de tracer de nouvelles stratégies pour la réalisation totale du Programme d'action de Beijing.

Bien que les femmes représentent près de 52 % de la population mondiale, elles continuent paradoxalement d'être reléguées au second rang. La femme reste la cible principale des fléaux qui minent nos sociétés, notamment l'analphabétisme, la pauvreté, les violences et les calamités naturelles de toutes sortes. Elle est aussi la victime essentielle de la pandémie du VIH/sida. Cette énumération est loin d'être exhaustive. D'autres maux, tels que les conflits armés, constituent encore des freins dans la mise en oeuvre des politiques de la promotion de la femme.

Au moment où la communauté internationale évalue le chemin parcouru depuis Beijing, la femme reste encore sous représentée, au niveau tant des institutions nationales que des instances du système des Nations Unies, malgré les progrès réalisés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en nommant des femmes à de nombreux postes. Qu'il trouve ici l'expression de nos encouragements et de notre soutien dans la voie qu'il a choisie.

Cet environnement hostile ne doit pas pour autant occulter les nombreuses réalisations obtenues aux niveaux national, régional et international. Ces réalisations ont, en dépit des nombreuses contraintes, contribué à l'amélioration de la condition de la femme depuis le processus irréversible engagé à Mexico en 1975.

Au Congo, plusieurs actions ont été menées dans le cadre des 12 domaines critiques définis à Beijing. En effet, les conflits armés qui ont éclaté dans mon pays depuis 1993, bien que constituant des contraintes

indéniables, n'ont pu venir à bout de la volonté des pouvoirs publics de soutenir la cause de la femme. C'est ainsi que deux documents d'orientation, l'un sur la politique nationale de la promotion de la femme et l'autre sur le plan d'action pour 2000-2002, ont été adoptés par le Gouvernement en septembre 1999. Ces documents ont été élaborés sur la base de la Plateforme de Dakar et du Programme d'action de Beijing.

Très ébranlé par les guerres fratricides aux conséquences immenses, le Congo s'est trouvé contraint de procéder à une hiérarchisation des priorités de Beijing. Ainsi, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la jeune fille, la participation de la femme à la résolution des conflits et au retour de la paix, et la lutte contre la pauvreté sont traitées comme actions d'urgence avec le concours ponctuel de la communauté internationale. Il a pu réaliser plusieurs activités dans ces domaines, le point en est fait dans notre rapport bilan déposé au secrétariat de cette session extraordinaire.

Depuis Beijing, et en dépit des troubles que mon pays a connus, le processus de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing est en marche. Il est irréversible. Cette dynamique résulte de la volonté du Président de la République, M. Denis Sassou-Nguesso, qui apporte un soutien actif à la promotion de la femme, et de celle de la communauté internationale. Elle s'explique aussi par l'existence d'une société civile en essor. Plus de 212 organisations non gouvernementales et associations féminines se sont constituées au niveau national, dans les zones rurales et au sein des communautés de base. Un réel partenariat s'est établi entre le département chargé de la promotion de la femme et les organisations non gouvernementales féminines.

Tous ces acquis interviennent dans un contexte marqué par le retour à la paix après la signature des accords du 16 novembre 1999 à Pointe-Noire, et du 29 décembre 1999 à Brazzaville, sur le cessez-le-feu et la cessation des hostilités. Ces accords constatent la fin des hostilités sur toute l'étendue du territoire national ainsi que la mise en oeuvre du processus de réconciliation et de rétablissement de la paix au Congo placé sous la direction d'un comité dirigé par M. Omar Bongo, Président de la République gabonaise. L'ouverture du dialogue national entre toutes les parties impliquées militairement dans le conflit, a conduit à la réinstallation des personnes déplacées, au retour de

nombreux exilés, à la démobilisation des hommes en armes et au ramassage des armes qui est en cours.

Le chemin de fer Congo-Océan, impraticable depuis le déclenchement des hostilités de 1998, est fonctionnel sur près de 80 % entre Pointe-Noire et Brazzaville, et les travaux de réfection complète de cette voie ferrée sont presque achevés.

Le processus électoral a démarré avec le recensement administratif. Il conduira à terme à des élections législatives et présidentielles et à l'installation d'organes démocratiquement élus. Tous les Congolais, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, qui refusent de s'associer à ce processus de retour à la normalité pour privilégier la logique de la violence et de la guerre ne devraient pas trouver oreille attentive tant auprès des amis du peuple congolais, particulièrement des femmes, que de la communauté internationale, défenseurs des droits humains et du progrès social des nations. La liberté de la presse, expression de la démocratie, est garantie. L'opposition n'est pas inquiétée et s'exprime librement.

Le continent africain subit, d'une manière générale, les effets pervers de la mondialisation des économies, le poids du service de la dette et de la baisse de l'aide publique au développement. Ces facteurs contraignants, auxquels s'ajoute le poids des traditions et des préjugés, viennent annihiler les nombreux efforts entrepris en matière de promotion de la femme.

La sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 22 au 26 novembre 1999, a procédé à l'évaluation de l'application des Programmes d'action de Dakar et de Beijing. Le constat général est que la pauvreté, la santé, le VIH/sida et le paludisme, l'éducation et la promotion des droits de la femme sont des urgences auxquelles il faut s'attaquer vigoureusement. Dans ces secteurs, plusieurs mesures sont à l'actif des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

Mais, les multiples contraintes observées en limitent les effets. Elles méritent d'être levées car elles accentuent la vulnérabilité et la marginalisation de la femme africaine qui est un agent important du développement.

La Conférence d'Addis-Abeba s'est achevée par l'adoption de deux instruments, notamment de la

déclaration de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes et du Plan d'action de l'Afrique pour accélérer la mise en oeuvre des Programmes d'action de Dakar et de Beijing en vue de la promotion de la femme. Je réitère ici l'adhésion du Congo à ces deux instruments.

Ces deux textes expriment la foi de l'Afrique en des changements majeurs, visant à assurer l'égalité entre les sexes, le développement et la paix à l'orée du troisième millénaire. C'est le lieu de relever le rôle capital et l'importance du Comité « Femme et développement » dans la lutte que mènent les femmes africaines pour leur participation effective au processus de développement. Il faut aussi souligner les efforts, combien louables, consentis par l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour la sensibilisation et l'appui multiforme qu'elles apportent aux gouvernements dans la mise en oeuvre des résolutions et recommandations relatives aux femmes.

Au niveau mondial, la mobilisation de la communauté internationale en vue de la promotion de la femme constitue un seul combat en dépit de la diversité politique, économique, culturelle, linguistique et religieuse.

Certes, les progrès réalisés ne sont pas uniformes. Selon les domaines et les indicateurs de référence, les États sont plus ou moins en avance. Cependant, le processus est irréversible; chacun, à son rythme, organisera le partenariat homme-femme. Les instruments juridiques, d'information, l'assistance technique et les ressources mobilisées par la communauté internationale constituent, à n'en point douter, des supports précieux.

L'égalité en tant que moyen qui assure la pleine participation et la contribution consciente de la femme à l'activité nationale doit être renforcée et réalisée. En tant qu'impératif de promotion des ressources humaines, la problématique féminine permet aux États de mobiliser des forces supplémentaires à l'oeuvre de construction nationale.

En effet, les femmes sont créatrices d'importantes richesses notamment dans le secteur non structuré et le secteur agricole. Elles constituent en outre le pivot du processus de socialisation de l'enfant. D'où, la nécessité de les éduquer au rôle important de préparation des citoyens nouveaux, respectueux des valeurs de démocratie et d'égalité entre les hommes et

les femmes. La prise de mesures discriminatoires positives à l'effet de renforcer la présence des femmes dans les différentes sphères de décision devrait être encouragée.

De nombreux instruments internationaux adoptés et ratifiés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont permis d'accorder l'égalité aux femmes. Mais qu'importe l'égalité *de jure* si, dans les faits, des mesures vigoureuses n'accompagnent pas la réalisation de cette égalité? Qu'importe l'égalité proclamée si les contraintes qui empêchent sa mise en oeuvre, plusieurs fois identifiées, ne sont pas levées?

Aussi, en ma double qualité de Présidente de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes et de Ministre de la promotion de la femme congolaise, je réitère la nécessité d'aller vers l'application totale des différents plans adoptés à Beijing et à Addis-Abeba. Cet engagement des femmes africaines induisait la nécessaire mobilisation des ressources suffisantes par une plus grande solidarité au niveau international, notamment la remise de la dette dont les bénéfices seront consacrés au financement des projets féminins.

Le partenariat qui se développe d'une manière dynamique entre État et société civile, entre mécanismes gouvernementaux et associations des femmes est un signe fort des temps qu'il faut saisir pour l'alimenter, le féconder et le faire vivre comme un vecteur du triptyque égalité, développement et paix. Tel est le panorama de la lutte pour l'émancipation de la femme au début de ce nouveau siècle.

L'histoire récente témoigne donc d'efforts progressifs et constants entrepris par des hommes et des femmes de conviction. L'avenir se présente plein de promesses. Toutefois, il ne le sera que si l'engagement pour la cause des femmes conduit à plus de volonté politique; l'augmentation de la solidarité entre le Nord et le Sud et la mobilisation de ressources suffisantes; l'intériorisation de la problématique sexospécifique et son intégration dans toutes les politiques de développement. C'est à ces conditions que les défis de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix pourront être relevés.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. Mme Constance Yaï, Ministre de la famille et de la promotion de la femme de la Côte d'Ivoire.

Mme Yaï (Côte d'Ivoire): Monsieur le Président, Je voudrais vous exprimer de prime abord la satisfaction de ma délégation de vous voir présider nos travaux.

Ces dernières années la communauté internationale a posé des actes majeurs en faveur de la femme. La Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, dont l'universalité est pratiquement acquise, constitue à n'en point douter la pièce maîtresse de tout ce dispositif. Aujourd'hui, la question de la violence exercée contre les femmes est enfin évoquée publiquement et est de moins en moins tolérée. En Côte d'Ivoire, plusieurs actions ont été entreprises.

La protection juridique des femmes: des lois portant répression des mutilations génitales féminines, du harcèlement sexuel et du mariage forcé ont été votées. Le Gouvernement ivoirien et les différentes associations intéressées s'emploient activement à les promouvoir mais se heurtent à des obstacles socioculturels. En effet, la violence conjugale continue d'être perçue dans nos sociétés malheureusement comme quelque chose de tout à fait normal. Malgré le consensus obtenu, des campagnes massives de sensibilisation se sont avérées indispensables. À cet effet, nous organisons régulièrement en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les organisations non gouvernementales des séries d'ateliers de sensibilisation et de formation.

Grâce au mouvement féministe ivoirien, les violences faites aux femmes ne sont plus banalisées. Un centre d'accueil des femmes victimes de violence conjugale a vu le jour à l'initiative des organisations de défense des droits des femmes et deux autres centres sont sur le point d'être ouverts par mon département. Pour la première fois dans notre pays, un comité national de lutte contre les violences faites aux femmes vient d'être créé, impliquant tous les départements ministériels et les organisations non gouvernementales de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a aboli la polygamie. Aussi, la monogamie est-elle aujourd'hui le seul système de mariage légalement reconnu dans mon pays.

Il y a lieu de déplorer par ailleurs la persistance de lois discriminatoires pour lesquelles des mesures sont en oeuvre en vue de leur suppression. Je ne saurais oublier les enfants victimes de trafics transfrontaliers

qui bénéficient depuis quelques mois seulement, hélas, de notre protection. Des campagnes massives de dénonciation ont lieu et des rapatriements ont débuté et vont être accélérés.

La promotion économique des femmes : elle touche l'encadrement et l'accès au microcrédit grâce au fonds « femmes et développement ». Nous avons suscité des groupements villageois de femmes en vue de les encadrer dans les activités de production agricole et de commercialisation des produits vivriers. Ce fonds profite aux femmes. Il enregistre en outre le meilleur taux de remboursement par rapport à l'ensemble des autres fonds nationaux avec une moyenne au moins égale à 25 %.

Le programme Microstart, réalisé actuellement dans 25 pays du monde a également bénéficié à la Côte d'Ivoire. D'un montant de 805 millions de CFA, ce programme vise l'amélioration de l'accès de petits entrepreneurs à faible revenu, et plus particulièrement les femmes au microcrédit.

Troisièmement : l'alphabétisation des femmes. La formation de plus de 1 000 animatrices rurales actives dans les régions de Côte d'Ivoire, la formation aux techniques de foyers améliorés ont permis d'accroître les chances des femmes analphabètes d'accéder à un emploi.

Si des progrès notables ont été enregistrés au niveau de l'amélioration de la santé de la femme et de l'enfant, la santé de la reproduction quant à elle connaît quelques difficultés dans son exécution. S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, notre pays a choisi de protéger les femmes par des campagnes d'éducation et de mobilisation sociale. Des actions basées sur la prévention ont été menées par le Gouvernement en collaboration avec les organisations non gouvernementales de lutte contre cette pandémie et les associations de personnes vivant avec le VIH.

Toutes ces actions initiées par le Gouvernement ivoirien ont été complétées par l'élaboration d'un plan national d'action de la femme qui s'intègre dans les objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire pour la période 2000-2005.

Dans le cadre de la préparation de cette session, les organisations de femmes ont retenu qu'il fallait atteindre au moins 30 % de femmes au niveau des instances de représentation dans les structures. Pour ce faire, elles pensent qu'en plus d'une politique

volontariste, il faut une solidarité au niveau des femmes elle-mêmes et un engagement permanent de toutes les parties concernées.

Cinq ans après Beijing, nous voici aujourd'hui réunis pour faire le point des engagements pris par nos États. Malgré les avancées que je viens de mentionner, peut-on soutenir que les femmes de l'an 2000 sont mieux éduquées, en meilleure santé, plus épanouies dans la famille comme dans la société et jouent un rôle plus important que par le passé? Par respect pour les peuples que nous représentons ici, nous devons humblement reconnaître que nous sommes encore loin d'avoir atteint les objectifs fixés.

En effet, la participation des femmes aux prises de décisions politiques et économiques n'a que très peu augmenté; les lois n'ont pas toujours été appliquées; les clichés sexistes et les actes discriminatoires à l'égard des femmes continuent d'entraver l'action en faveur de l'égalité entre les sexes; les ajustements exigés par les restructurations économiques et financières ont réduit considérablement les investissements dans le capital humain et ont accru la misère des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes pauvres.

Des facteurs exogènes dont on n'avait pas suffisamment mesuré l'impact sur les politiques en faveur de la femme sont venus réduire les efforts des gouvernements et des différents acteurs. Ainsi en est-il de la progression galopante de l'épidémie du VIH et du sida, ainsi que la multiplication des conflits et des guerres civiles dont les victimes sont en majorité les femmes et les enfants.

Les États les plus endettés sont obligés de réduire considérablement leurs dépenses sociales, les femmes en étant les principales victimes. En effet, comment imaginer qu'un pays comme la Côte d'Ivoire, qui consacre 52 % de ses capacités budgétaires au paiement de sa dette extérieure, puisse dégager suffisamment de ressources pour financer des actions en faveur des femmes? La communauté internationale se doit donc de trouver une solution définitive à cet épineux problème que constitue le fardeau de la dette, faute de quoi nos engagements risquent d'être des vœux pieux.

Depuis le 24 décembre dernier, notre pays a connu un changement de régime politique que le peuple ivoirien dans son immense majorité a salué et dans lequel il s'est reconnu. Le Comité national de

salut public installé depuis cette date, avec à sa tête le général Robert Guéï, travaille actuellement avec le Gouvernement de transition à la mise en place d'une nouvelle société ivoirienne fondée sur l'état de droit, le respect des libertés individuelles et collectives. Cela va se concrétiser dans les prochaines semaines par la mise sur pied de structures démocratiques et transparentes, conditions sine qua non à un développement durable ainsi qu'à la promotion effective de la femme. Car les femmes, plus que par le passé aujourd'hui dans notre pays, constituent une force non seulement incontournable mais aussi et surtout une force qui s'est imposée par la lutte quotidienne et se fait entendre et respecter. La composition de la délégation que je dirige en est une illustration.

Le 23 juillet prochain, une constitution consensuelle qui, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, fait référence aux droits de la femme dans son préambule et qui a l'adhésion de la quasi-totalité des partis politiques, sera soumise à un référendum; des élections générales qui vont consacrer le retour à un régime civil se tiendront au cours du dernier trimestre de cette année.

En cette période de renouveau, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés au niveau bilatéral comme multilatéral pour soutenir nos efforts en vue de réussir cette transition afin que la Côte d'Ivoire renoue avec le progrès économique et social pour la stabilité du pays et celle de la sous-région ouest-africaine.

La pleine participation des femmes au développement et l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, doivent être des objectifs prioritaires pour tous les gouvernements et pour toute la communauté internationale. Aussi, fondons-nous beaucoup d'espoir dans les travaux de cette session.

Avec l'an 2000, nous entrons de plain-pied dans une nouvelle ère; gageons que cette ère verra la femme être enfin l'égale de l'homme. Les femmes ivoiriennes seront à ce rendez-vous.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. Mme Diarra Afoussatou Thiero, Ministre de la promotion de la femme du Mali.

Mme Thiero (Mali): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celles qui m'ont précédée, pour vous féliciter très chaleureusement de la confiance placée en vous pour

présider cette session extraordinaire. Mes félicitations s'adressent également à vos collègues membres du Bureau. Je souhaite à vous tous plein succès, au nom de la délégation malienne. La délégation que j'ai l'honneur de conduire reste disponible pour vous appuyer dans votre délicate mission.

Au sortir de la Conférence mondiale de Beijing, mon gouvernement a adopté en 1995 un plan d'action pour la promotion de la femme pour la période 1996-2000. Ce plan, fortement inspiré par les orientations du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action africaine, avait retenu sept domaines prioritaires, à savoir: l'éducation, la santé, la promotion économique, les droits des femmes, l'environnement, la participation à la vie publique, le renforcement institutionnel. Dans le document que nous mettons à votre disposition et à celle des autres participants, nous faisons le point sur des résultats atteints dans les différents domaines retenus mais aussi celui sur nos contraintes et nos perspectives.

Pour ce faire, je me permettrai tout simplement de passer en revue les spécificités maliennes, en mettant l'emphase sur certains points particuliers.

S'agissant de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation, l'éducation d'une façon générale a connu une amélioration notable durant les cinq dernières années. Le taux de scolarisation des filles pour l'enseignement fondamental est passé de 31,3 % à 36,5 %. Malgré les améliorations sensibles de la scolarisation des filles, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi, plusieurs partenaires du Mali l'accompagnent dans cette tâche ardue à travers des projets et programmes. En ce qui concerne le taux d'alphabétisation des femmes, il est passé de 9,8 % à 12,1 % pour la même période.

Afin de faire face aux limites du système d'éducation classique, le Gouvernement malien a conçu les centres d'éducation pour le développement où la parité est exigée en vue de donner aux jeunes filles et aux garçons non scolarisés ou précocement déscolarisés, une formation intellectuelle et pratique dans divers domaines de l'activité socioéconomique, de donner des connaissances et des aptitudes permettant de faire des ruraux des producteurs modernes.

Tout comme les centres d'éducation pour le développement, les centres d'éducation pour le développement villageois et les écoles du village s'adressent aux enfants de 9 à 15 ans. Ils y sont admis,

durant trois ans; en plus du calcul, de l'écriture et de la lecture, ils apprennent la gestion des métiers. S'agissant des filles migrantes, elles bénéficient de l'alphabetisation et d'autres formations, notamment la formation en art ménager, en puériculture, en économie domestique, en MST/sida et la formation professionnelle.

Dans les centres de formation professionnelle existants, les filles et les femmes apprennent la menuiserie métallique, la mécanique automobile, l'électricité, la coupe et la couture, l'hôtellerie, etc. Le Gouvernement a programmé neuf nouveaux centres qui devraient permettre de multiplier au moins par cinq la capacité de formation technique des femmes.

Dans le cadre du renforcement des capacités, des formations spéciales pour les femmes sont organisées par le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en collaboration avec ses partenaires bilatéraux, multilatéraux et les organisations non gouvernementales : formations en genre et en droit, en gestion financière et à l'entrepreneuriat, etc.

Dans le domaine de la santé, un fait très important est l'adoption en 1991 de la politique sectorielle de santé et de population. Dans ce cadre, la création d'associations de santé communautaire au sein desquelles les femmes sont membres actifs, a fortement amélioré la situation sanitaire des populations. Celle-ci reste cependant préoccupante, le Mali restant toujours classé parmi les pays ayant les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle les plus élevés du monde.

Depuis plus de cinq ans, on constate une amélioration des indicateurs de santé de la femme et de l'enfant. Ceci est sans doute la conséquence logique des efforts d'investissement consentis par le Gouvernement et les autres acteurs du développement. En 1997, le Ministère de la santé, des personnes âgées et de la solidarité a élaboré avec l'ensemble de ses partenaires un document de Plan décennal de développement sanitaire et social.

Le premier programme sectoriel d'investissement de ce Plan de développement social de 1998 à 2002, appelé « Programme de développement sanitaire et social », accorde une place de choix à la santé génésique.

Cependant, malgré les progrès enregistrés, les taux de mortalité et de morbidité (577 pour 100 000) restent encore préoccupants. Le VIH/sida, même s'il n'a pas atteint des proportions alarmantes (3 %) mérite quand même une attention soutenue. Des pratiques néfastes pour la santé de la femme et de l'enfant persistent et ce, malgré des campagnes d'information et de sensibilisation menées par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. Pour éliminer ces pratiques, un Comité national d'action de lutte contre les pratiques néfastes pour la santé de la femme et de l'enfant a été créé par décret du Premier ministre en 1997, lequel définira avec l'accord du Gouvernement les stratégies et actions à mettre en oeuvre.

Le progrès économique reste un des éléments déterminants de la promotion de la femme, en vue de la quête progressive de son indépendance et donc de l'amélioration de son statut au sein du ménage et de la société. Pendant la période 1995-2000, le pays a enregistré un développement des systèmes financiers décentralisés dont bénéficient les femmes; par ailleurs, l'accès des femmes à la terre ne rencontre plus d'obstacles juridico-institutionnels, même si dans la pratique l'effectivité de la jouissance de ce droit n'est pas acquise dans certaines régions du pays.

La participation des femmes à la vie publique est notable de par leur nombre et les postes qu'elles occupent aujourd'hui : 36 femmes sont des membres du Gouvernement; les premières maires des communes (12 femmes) viennent d'être élues lors des dernières élections communales et 12 % des membres du Parlement sont des femmes. Cependant, des efforts restent à faire dans le domaine de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions.

La promotion des droits des femmes, en vue de permettre aux femmes de jouir effectivement de leur citoyenneté, a été l'un des axes majeurs des activités en cours, notamment la création de cliniques juridiques; l'éclosion de nombreuses associations de promotion ou de défense des droits des femmes; l'élaboration prochaine d'un Code de la famille parachevant la relecture de certaines dispositions discriminatoires des Codes du mariage, de la tutelle et de la parenté. L'élaboration et la mise en oeuvre conjointes, entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, d'un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. La création d'espaces de libre expression, dont « l'Espace d'interpellation démocratique », constitue une opportunité pour des

individus ou la société civile d'interpeller publiquement le Gouvernement sur des violations de leurs droits.

Le renforcement institutionnel est un des domaines prioritaires qui constitue la clef de voûte de la réussite de toute politique de promotion de la femme. Le gain majeur enregistré au cours de la période est la création en 1997 d'un Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. La nomination d'un Conseiller technique chargé des questions de genre auprès du Premier Ministre et prochainement de conseillers techniques auprès des Ministères de l'éducation, de la santé, de la justice, du développement rural, de l'administration territoriale et des collectivités locales et de l'emploi et la formation professionnelle est une avancée significative qui permettra de mieux intégrer les préoccupations des femmes aux politiques et programmes de développement. De nombreux projets appuient le développement institutionnel non seulement des services publics, mais aussi des associations et organisations non gouvernementales en vue de renforcer leurs capacités.

La création des mécanismes de concertation et de participation constitue aujourd'hui un acquis pour développer la collaboration multisectorielle et le partenariat avec les associations et les organisations de la société civile. Nous pouvons citer le Comité interministériel, la Commission paritaire Gouvernement-organisations non gouvernementales-associations et le Comité national d'action de lutte contre les pratiques néfastes pour la santé de la femme et l'enfant.

L'énumération des acquis serait fastidieuse. Malgré les résultats encourageants enregistrés, il demeure cependant des indicateurs qui reflètent un écart entre les hommes et les femmes à tous les niveaux. Le fort taux d'analphabétisme des femmes et des filles, auquel s'ajoutent les contraintes économiques d'un pays comme le Mali, restent des facteurs de difficultés pour l'amélioration de la condition de la femme.

Si dans mon pays des progrès significatifs ont été enregistrés dans certains domaines, il n'en demeure pas moins que plus d'efforts doivent être poursuivis pour permettre à toutes les femmes d'accéder à l'éducation, à la santé et aux ressources.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Katrin Saks, Ministre de la population et des affaires ethniques de l'Estonie.

Mme Saks (Estonie) (*parle en anglais*): La parité hommes-femmes n'est pas seulement une question d'égalité entre les deux sexes; il s'agit également d'une question qui relève des droits de l'homme, de la démocratie et du développement de toute la population.

Je souhaiterais commencer en mettant en évidence plusieurs domaines dans lesquels les femmes font beaucoup mieux que les hommes en Estonie.

Les Estoniennes ont généralement un niveau d'instruction supérieur à celui des Estoniens. Chez les Estoniens âgés de 20 à 60 ans, 20 % de femmes et seulement 14 % d'hommes ont reçu une éducation de niveau supérieur. Les statistiques montrent que les femmes sont aussi majoritaires parmi les personnes qui étudient en vue d'obtenir un diplôme de troisième cycle. En Estonie, les femmes vivent 10 ans de plus que les hommes. Des sondages récents montrent que nos jeunes femmes célibataires ont une meilleure situation que les hommes : elles touchent des salaires plus élevés et sont plus satisfaites de leur vie que les hommes. Si l'on prend un groupe similaire, mais ayant 10 ans de plus, on voit une image plus traditionnelle : le salaire des femmes représente 70 % du salaire moyen; leur charge de travail totale est aussi lourde, voire plus, que celle des hommes; et elles sont plus préoccupées par leur situation et la vie de leur famille que les hommes.

Malheureusement, une vie plus longue ne signifie pas toujours une vie plus satisfaisante pour les femmes, et un niveau d'instruction plus élevé ne signifie pas toujours un statut plus intéressant, un meilleur poste ou un meilleur salaire. Il faut donc manifestement modifier les comportements, les attitudes, les normes et les valeurs qui définissent et influencent les rôles des hommes et des femmes : il faut les modifier par le biais de l'éducation, des médias, des arts, de la culture et de la science. Le rôle traditionnel stéréotypé d'une femme au foyer et d'une mère, et la maternité elle-même, sont les principaux obstacles à l'égalité. S'il faut faire un choix entre la famille et le travail, plus de femmes choisissent la famille.

Le deuxième obstacle important tient aux attitudes. Ce sont surtout les attitudes qui alimentent la discrimination, surtout sur le marché du travail. Les

hommes n'ont rien contre le fait de toucher un salaire plus élevé et d'avoir moins de tâches domestiques à accomplir. Des sondages ont montré que près d'un homme sur quatre considère la division traditionnelle du travail domestique comme normale. Les femmes, quant à elles, agissent souvent conformément aux attentes des hommes. Elles ont peur d'exiger un salaire plus élevé, d'accepter un poste comportant plus de responsabilités ou de forcer les hommes à participer davantage aux travaux domestiques. En parlant d'égalité, nous croyons parfois que la clef de l'égalité repose entre les mains des hommes.

Comme dans la plupart des sociétés modernes, il y a eu une chute spectaculaire du taux de natalité en Estonie. Les femmes répondent ainsi à des tensions et à un stress plus importants. L'Estonie a l'un des taux de fécondité les plus bas dans le monde. Pourquoi bon nombre de femmes n'ont-elles pas d'enfants? Parce que le fait d'avoir des enfants n'est plus la norme sociale, et parce qu'en raison du fardeau que représente le fait d'avoir une famille, la fécondité est devenue plus sélective. Avoir le bon partenaire est un facteur très important dans la décision d'avoir des enfants; après les raisons économiques et de logement, c'est la troisième raison pour laquelle les femmes en Estonie préfèrent ne pas avoir d'enfants. Cela signifie que si nous voulons qu'il y ait plus d'enfants, nous devons enseigner aux hommes comment composer avec un style de vie démocratique dans la société comme dans la famille.

Les attitudes en matière d'égalité entre les sexes évoluent. Les jeunes ont de plus en plus l'esprit ouvert et les jeunes femmes en particulier voient les stéréotypes d'un autre oeil. À l'avenir, il faudra mettre tout particulièrement l'accent sur la formation des jeunes hommes et recourir à des méthodes différentes pour produire un véritable changement de mentalité. Voilà ce que je voulais dire lorsque j'ai dit que la clef de l'égalité, pour l'Estonie, réside entre les mains des hommes. La clef dépend des attitudes des hommes en ce qui concerne non seulement les nouveaux rôles que les femmes sont appelées à jouer, mais surtout leurs propres rôles dans la vie.

J'ai parlé jusqu'à présent des problèmes; j'aimerais donc parler des progrès que nous avons accomplis et de l'importance croissante du rôle des femmes dans la société estonienne. À cet égard, je voudrais souligner l'importance du rôle et de l'appui

du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la vie politique, mais il est encore insuffisant. En 1999, un pas important en avant a été fait en ce qui concerne l'égalité de traitement des femmes dans la vie politique. Il y a eu plus de femmes élues au Parlement que jamais auparavant et elles ont reçu plus de voix que cela n'avait jamais été le cas. Il y a 18 femmes sur les 101 membres du Parlement estonien et, lors des élections municipales de 1999, 28 % des élus étaient des femmes qui ont été élues avant la mise en place du régime de quotas. Deux des 15 ministres du Gouvernement sont des femmes. Un autre exemple intéressant est celui du rôle que les femmes jouent dans la carrière diplomatique. À partir de cette année, un quart des ambassadeurs estoniens seront des femmes.

J'aimerais insister ici sur la capacité remarquable de coopération qu'ont les femmes investies de responsabilités politiques. En 1998, il a été créé une association des femmes parlementaires qui a rassemblé toutes les femmes députées de différents partis. Au Parlement, ce groupe protège et soutient les mesures législatives en faveur des femmes.

Plusieurs tables rondes politiques ont été organisées par des femmes ces dernières années. Des politiques d'égalité sont menées par diverses institutions. Le Bureau pour la parité hommes-femmes du Ministère des affaires sociales agit en coopération étroite avec différentes institutions nationales et internationales. Un centre de formation des femmes et deux centres d'études féminines ont été créés et de nombreux séminaires et cours de formation ont été organisés avec l'appui du PNUD, de l'Organisation internationale du Travail et du Conseil nordique des Ministres.

Dans le cadre de la coopération internationale, l'Estonie a participé à un groupe de travail des pays nordiques et baltiques et au réseau Femina Baltica. Un grand nombre de documents ayant trait à l'égalité entre les sexes ont été rédigés en estonien.

Nous avons constaté un essor remarquable des organisations féminines. L'intérêt politique croissant pour les problèmes spécifiques des femmes est aussi très important. Il y a quelques mois, le Gouvernement a décidé d'approuver l'adoption d'une loi sur l'égalité entre les sexes et a admis que la situation devait faire

l'objet d'une législation. C'est là un pas important par lequel le Gouvernement en est presque arrivé à admettre l'existence du problème. Cela n'entraînera pas immédiatement un changement de l'opinion publique, mais c'est certainement un tournant décisif dans l'histoire de l'égalité entre les sexes en Estonie.

Face aux nouveaux défis et aux obstacles qui demeurent, nous devons mettre en commun nos stratégies pour affronter des situations nouvelles telles que la mondialisation, l'intégration européenne et le libre-échange en même temps que de vieux problèmes toujours aussi tenaces. Des questions telles que l'écart entre les salaires, la ségrégation sur le marché du travail, le nombre limité de femmes dans les organes de prise de décisions, la violence dans la famille et les stéréotypes des femmes et des hommes restent au programme en ce qui concerne l'égalité entre les sexes.

Si nous voulons parvenir à l'égalité, il nous faudra adopter une démarche intégrée et tenir un débat ouvert sur les rôles dévolus aux hommes par la société afin de trouver de nouvelles façons de définir la masculinité.

La formation à l'égalité entre les sexes est un élément essentiel pour les progrès futurs. Elle devra reposer sur une recherche en sciences sociales, sur la compétence technique des spécialistes et sur les données nécessaires à la surveillance des activités de la société. L'essor du mouvement des pères et le lancement par les hommes d'une recherche en Estonie montrent que la création de nouvelles institutions orientées vers l'action pour les hommes et pour les femmes a eu un effet important.

Les femmes ne parviendront jamais à rien si elles ne s'en prennent qu'à leur problèmes personnels. Les problèmes doivent être réglés de concert par les hommes et les femmes d'une façon qui leur donne satisfaction mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Zahra Shojaie, Conseillère auprès du Président de la République islamique d'Iran et Chef du Centre pour la participation des femmes.

Mme Shojaie (République islamique d'Iran) (*parle en persan; texte anglais fourni par la délégation*) : Cette conférence d'examen quinquennal est une très bonne occasion de dresser le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme

d'action de Beijing, d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles rencontrés en chemin, d'identifier les problèmes qui subsistent et de rechercher de nouvelles initiatives et mesures pour venir à bout de ces obstacles et garantir un progrès durable des femmes au cours des années et des décennies à venir. Avec le recul, on peut difficilement contester que la Conférence de Beijing a traité d'une large gamme de problèmes importants et extrêmement délicats dont beaucoup sont le lot de tous.

L'intensité des négociations en cours sur le texte du rapport final de la conférence d'examen rappelle très vivement à toute la communauté internationale que ces questions importantes ne sont toujours pas réglées et que nous devons poursuivre notre effort commun pour parvenir à un consensus. En outre, l'état d'avancement des négociations montre également l'ampleur des défis que la communauté internationale doit relever pour mieux mettre en oeuvre les résultats de Beijing et s'acquitter des engagements pris aux plans aussi bien national qu'international. Cette tâche redoutable est encore compliquée par les aspects négatifs de la mondialisation, notamment dans le monde en développement.

La Conférence de Beijing a constitué un grand progrès dans les efforts que nous avons engagés en commun pour régler diverses questions féminines et pour nous mettre d'accord sur un ensemble de mesures concrètes. Son résultat a reflété un compromis délicat entre différents systèmes de valeurs et différentes perspectives portant sur des notions et des questions délicates ayant trait à la famille, au mariage, à la sexualité et à la procréation, autant de questions qui jouent un rôle essentiel dans la vie de toutes les sociétés.

Puisque ces notions font appel à des principes et à des valeurs éthiques établis de longue date, universels et fondamentaux, il est impossible de les assujettir à une mentalité ou une démarche post-moderne de laissez-faire, surtout lorsque cette démarche n'a été adoptée que par une minorité. Sur ce point précis, je tiens à être tout à fait claire : compte tenu des divergences de vues qui existent sur la définition, l'interprétation et l'application de notions fondamentales concernant la condition et les droits des femmes en tant qu'individus et en tant que membres d'une famille et membres de la société, l'amélioration future, à l'échelle mondiale, de la situation des femmes dépendra d'efforts collectifs sérieux tendant à mettre au point un cadre normatif commun. Ce cadre normatif

commun devra reposer sur les différents systèmes de valeurs existant dans le monde et garantir le respect des droits fondamentaux des femmes ainsi que leur égalité avec les hommes.

D'un point de vue islamique, une mentalité traditionnelle fondée sur la notion erronée de la supériorité des hommes sur les femmes est une injustice pas uniquement pour les femmes, mais aussi pour les hommes et l'humanité tout entière. Le point de vue qui ignore les différences naturelles entre l'homme et la femme est tout aussi contestable. L'homme et la femme sont des composantes précieuses de l'humanité, chacun possède ses propres caractéristiques et son propre potentiel de développement intellectuel, social, culturel et politique, qui sont complémentaires et qui se renforcent mutuellement, et ne sont certainement pas concurrentiels, et moins encore antagonistes. La définition et l'édification des relations entre les hommes et les femmes, aussi bien au niveau de la famille que de la société dans son ensemble, sur la base d'une complémentarité des fonctions et des rôles respectifs, de la coopération et de la participation, permettront certainement la pleine réalisation de leurs potentialités innées et l'édification d'un ordre plus humain. Dans cette perspective, le caractère essentiel de la famille en tant qu'unité de base de la société doit être souligné et retenir toute notre attention. C'est de ce point de vue privilégié que nous abordons les questions inscrites à l'ordre du jour et que nous formulons notre position sur les dispositions spécifiques qui sont en cours de négociation.

Une évaluation réaliste de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing montre que malgré les progrès enregistrés dans certains domaines, beaucoup des objectifs convenus et fixés n'ont toujours pas été atteints, aux plans aussi bien national qu'international. Il faut remédier à cette situation. Au-delà de l'articulation des positions et de l'échange de polémiques, certes nécessaires, voire inévitables, la présente session devrait s'efforcer de mettre au point des moyens concrets de promouvoir le respect des droits des femmes et d'améliorer effectivement leur condition, en facilitant et en institutionnalisant leur habilitation, en garantissant leur participation à tous les aspects de la vie sociale et en empêchant que leurs droits et leur dignité soient bafoués, que se soit au sein de la famille ou dans la société. Il va sans dire que pour atteindre ces objectifs, il faut adopter des initiatives et des mesures visant à créer un environnement propice et

mutuellement encourageant aux plans national et international.

J'aimerais maintenant évoquer la situation nationale. Après avoir participé activement à la Conférence de Beijing et contribué au résultat final, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a entrepris de mettre en oeuvre le Programme d'action. Il subsiste toutefois des difficultés à surmonter dans plusieurs domaines. La promotion de la condition et des droits des femmes et leur habilitation font partie intégrante de la politique appliquée par le gouvernement du Président Khatami depuis son entrée en fonctions en août 1997. La politique menée parallèlement pour développer la société civile et pour institutionnaliser son rôle au plan national a également contribué à un engagement et une participation plus actifs des femmes dans différents domaines de la vie sociale et politique. Le processus de réforme de la société iranienne, qui est toujours en cours et qui vise à transformer différents aspects et dimensions de la vie sociale et politique dans le cadre de la Constitution, a beaucoup à voir avec les questions relatives à l'égalité entre les sexes. En fait, les femmes iraniennes, ainsi que les jeunes, ont joué un rôle essentiel dans l'élection présidentielle de 1997. Ils ont continué à jouer ce rôle essentiel dans les élections municipales organisées sur tout le territoire national, dans les villes et les villages, au début de 1999, ainsi que lors des élections législatives de février 2000, dans lesquelles les candidats partisans de la réforme ont remporté la majorité des sièges.

Notre politique générale concernant les femmes, qui se fonde sur les préceptes et les valeurs de l'Islam ainsi que sur la lettre et l'esprit de la Constitution, conduit aux mesures suivantes : nomination de femmes à de hauts postes de responsabilité, notamment deux Ministres; promotion de l'éducation à tous les niveaux; prestation des services nécessaires, notamment dans le domaine de la santé et de la planification familiale; établissement et promotion de commissions de la femme; identification des problèmes et des obstacles s'opposant à la promotion de la femme; et promulgation de la législation pertinente nécessaire. Pas plus tard que la semaine dernière, pour la première fois, une femme député a été nommée au Bureau du nouveau Parlement. Une autre mesure importante a consisté à intégrer une approche sexospécifique au troisième Plan quinquennal national de développement pour les années 2000-2004. Dans le cadre de ce Plan,

une attention particulière est accordée à l'objectif de la promotion de la condition de la femme, y compris à travers des crédits alloués dans le budget annuel aux affaires féminines aux niveaux national, provincial et local. L'octroi d'un appui financier aux femmes chefs de ménage et aux femmes rurales constitue une autre mesure à cet égard.

L'amélioration de la condition de la femme dans différents domaines, dans toutes les sociétés et à l'échelon mondial, exige une volonté résolue et la détermination de l'humanité tout entière. Une lutte efficace contre les différentes formes de violation des droits des femmes et leur protection contre toutes les formes de violence et de sévices exigent une action au plan national et une coopération au plan international. Le règlement des conflits et la promotion et le rétablissement de la paix et de la tranquillité, tout d'abord, et la réalisation à long terme d'un développement intégré et humain font partie des conditions absolument essentielles à cette fin. Il convient de souligner par ailleurs que la véritable autonomisation des femmes dans toutes les sociétés, et en particulier dans le monde en développement, dépend avant tout de la réalisation du développement et de l'élimination de la pauvreté.

Si l'histoire peut nous apprendre quelque chose, c'est que la paix et la stabilité à long terme ne sont possibles que si règnent la tolérance et la compréhension entre toutes les sociétés, toutes les cultures et tous les peuples. Nous pensons que le dialogue des civilisations, proposé par le Président Khatami et entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies, constitue un cadre approprié pour parvenir à une telle entente, car ce dialogue se fonde sur la notion essentielle de diversité culturelle.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion unique que nous offre la présente conférence d'examen historique du nouveau millénaire pour lancer à un appel à tous pour que nous unissions nos efforts dans la solidarité, afin de relever le défi et de nous engager, individuellement et collectivement, à faire de la vie des femmes dans le monde entier une expérience humaine et exaltante dans les années et décennies à venir. Employons-nous à ne pas manquer à cet engagement solennel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Noah Katana Ngala, Ministre de l'intérieur, du patrimoine et des sports du Kenya.

M. Ngala (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider cette importante session. Je suis sûr que sous votre direction avisée, cette session sera couronnée de succès. Je voudrais vous assurer de la pleine coopération de ma délégation durant cette session.

Depuis la Conférence mondiale de Nairobi de 1985, chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Gouvernement kényen, conscient des inégalités existant entre les sexes à tous les niveaux de la société, a mis en oeuvre diverses stratégies et interventions et créé un environnement propice à la correction de ces déséquilibres. L'engagement du Gouvernement s'est reflété dans les efforts qu'il a faits pour honorer ses obligations au titre des diverses conventions internationales et déclarations auxquelles il est Partie, notamment les Stratégies prospectives de Nairobi, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme et le Programme d'action adopté à Beijing en 1995.

Je voudrais, dans mon intervention, souligner les efforts que le gouvernement et la société civile ont déployés pour appliquer le Programme d'action, l'accent étant mis sur les faits nouveaux qui sont intervenus et les initiatives et actions envisagées pour l'avenir.

Je suis heureux de dire que la politique nationale sur l'intégration des femmes au développement a été approuvée par le Gouvernement. Cette politique prévoit la création d'une commission pour la parité entre les sexes chargée de restructurer et de renforcer le mécanisme national existant afin de mieux intégrer la problématique hommes-femmes à la programmation et à la planification des activités. Avec le plan d'action national, cette politique constituera un cadre réglementaire pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le pays. Le Gouvernement, conformément aux recommandations des Programmes d'action africain et de Beijing, a organisé, les 10 et 11 mai 2000, une réunion des parties prenantes nationales qui a consolidé les partenariats existant avec les organisations non gouvernementales et les partenaires du développement et débouché sur la création d'une instance nationale de dialogue sur les objectifs que sont l'égalité entre les sexes et le développement.

Près de 43 % de la population vivant dans la pauvreté absolue, le défi, pour le Kenya, consiste à réaliser un développement économique rapide avec la pleine participation des pauvres. La situation provient dans une large mesure de l'inégalité croissante de la répartition des ressources, de la récession économique, des mauvaises conditions climatiques, d'un accroissement rapide de la population et de la mondialisation. Tous ces facteurs ont eu un effet négatif sur le taux de croissance du produit intérieur brut du Kenya, qui est tombé de 4,8 % en 1995 à seulement 1,4 % l'an dernier. Le Gouvernement a répondu à cette situation par l'élaboration d'un plan d'élimination de la pauvreté pendant la période 1999-2015 qui vise à ramener la proportion de la population affectée par la pauvreté absolue à moins de 30 % d'ici à 2010. Le plan vise les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les jeunes et les enfants.

Les acquis obtenus dans le domaine de la santé depuis l'indépendance ont été érodés par l'introduction de programmes d'ajustement structurel, un déclin global dans la disponibilité des produits alimentaires et l'aggravation de l'épidémie du VIH/sida, qui a sensiblement accru le taux de mortalité des enfants et des adultes et exacerbé la pauvreté, surtout chez les femmes et les enfants. À cet égard, le Gouvernement a déclaré cette maladie urgence nationale et mis en place un conseil de lutte contre le sida, sous l'égide duquel il a été créé des unités opérationnelles. Le Gouvernement envisage également de promulguer un projet de loi sur les situations résultant du fléau du sida. Ce projet envisage une révision des lois relatives à la succession au sein de la famille pour protéger les femmes et les enfants.

Dans le domaine de la santé des adolescents, des cliniques spécialisées pour les jeunes ont été créées pour répondre à leurs problèmes de santé et à leurs besoins en santé génésique, et il a été élaboré un plan d'action national pour éliminer les mutilations génitales des femmes. En outre, le Gouvernement a réaffirmé son attachement à l'amélioration du bien-être social et de la santé des femmes et des enfants en renforçant les services maternels et de santé grâce à la décentralisation de la prestation des soins de santé au niveau des districts et des communautés.

Le Gouvernement continue d'accorder une priorité élevée à l'éducation, qui absorbe près de 30 % du budget de l'État. Des efforts concertés sont déployés

pour améliorer la qualité et la portée des services et garantir l'égalité entre garçons et filles, l'objectif ultime étant l'enseignement primaire universel d'ici à 2010. L'égalité en matière d'accès à l'éducation existe déjà au niveau primaire, avec 49,3 % de filles et 50,3 % de garçons. Mais le coût de l'éducation et les mariages et les grossesses précoces ont eu un effet négatif sur l'enseignement des filles, de sorte que la proportion de jeunes filles dans l'enseignement supérieur continue d'être inférieure à 30 %.

Les interventions positives portent notamment sur la révision des programmes, les matériels pédagogiques, les attitudes des enseignants, l'interaction au niveau des classes et un effort massif de sensibilisation à tous les niveaux en vue d'éliminer les attitudes culturelles négatives à l'égard des filles. Il convient de citer aussi les programmes de bourses créés par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour répondre aux besoins des garçons et des filles nécessiteux. Au niveau universitaire, le Gouvernement a introduit un programme d'encouragement positif en réduisant d'un point la moyenne requise pour l'admission des filles à l'université, ce qui a permis à 200 jeunes filles de plus d'entrer dans les universités publiques. Des programmes de formation aux sexes sont organisés par les instituts et centres des universités d'État, dont certains offrent déjà des programmes de spécialisation dans le domaine de la parité entre les sexes et du développement.

Bien que les femmes au Kenya constituent plus de la moitié de la population – 51 % –, elles continuent d'avoir un accès insuffisant à la propriété des ressources, aux services sociaux et économiques et à la prise de décisions les concernant. L'on estime que moins de 5 % des femmes au Kenya possèdent des terres, ce qui constitue le facteur le plus décisif de pauvreté au sein des ménages dirigés par une femme. En vue d'améliorer cette situation, le Gouvernement, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, a entrepris de revoir les lois relatives à la propriété et à l'accès aux ressources productives pour renforcer le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages et élargir l'accès qu'elles ont à la terre et autres ressources essentielles, y compris les intrants agricoles.

Le Kenya condamne la violence contre les femmes et les filles, la considérant comme une violation grave des droits universels de la personne

humaine. À cet égard, des efforts soutenus et des campagnes ont été entrepris avec les médias pour sensibiliser l'opinion aux incidents de violence au foyer et prôner une révision des lois sur le viol en vue d'imposer des sanctions plus sévères aux délinquants sexuels. Un projet de loi sur les délits sexuels a été présenté à cette fin au Ministre de la justice.

Parmi d'autres initiatives importantes, il y a lieu de citer la création de services pour les femmes dans les postes de police, qui doivent se généraliser dans le pays pour répondre au phénomène de la violence au foyer. L'on a également jugé nécessaire de former et de sensibiliser les membres des forces de police aux autres formes de violence contre les femmes. La mise en place d'un tribunal chargé des affaires familiales est à un stade avancé. L'on estime qu'une fois la loi sur la violence au foyer adoptée, l'on pourra modifier ce phénomène au Kenya. Le Kenya examine actuellement, dans le cadre d'un projet conjoint du Commonwealth, du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et des partenaires du développement, la possibilité de rédiger une loi-type pour la lutte contre la violence au foyer.

Comme je l'ai mentionné les femmes représentent 52 % des électeurs au Kenya. Toutefois, elles ne sont pas assez représentées au niveau des postes de décision. Par exemple, 4 % seulement des membres du Parlement sont des femmes. Les femmes ne représentent que 8 % des autorités locales; elles n'occupent que 23 % des postes administratifs supérieurs; seulement 15,2 % des chefs de missions diplomatiques sont des femmes; et elles n'occupent que 30 % des postes dans le système judiciaire. Compte tenu de cette situation, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont lancé des campagnes de sensibilisation, ont fait des pressions et ont défendu la cause à l'échelle du pays.

Sur le plan politique, je suis heureux de dire que le Parlement a récemment adopté une motion de discrimination positive qui vise à ce que 30 % des membres de l'Assemblée nationale et des autorités locales soient des femmes. À cet égard, un projet de loi est en cours d'élaboration par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. On prévoit qu'une fois que la loi aura été adoptée, l'habilitation des femmes sera de plus en plus acceptée par la société dans son ensemble, ce qui ouvrira la voie à une représentation plus équilibrée dans les instances de prise de décisions du pays.

La rédaction d'un projet de loi sur l'égalité, qui a été soumis au Ministère de la justice, constitue un autre événement important. Ce projet de loi vise à promouvoir le bien-être de tous les Kényens et interdit la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'ethnicité, la citoyenneté, la croyance, l'état civil, le handicap, le statut familial, l'âge ou la couleur. Le Kenya a également préparé les troisième et quatrième rapports nationaux complets sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le mécanisme national, en collaboration avec la société civile, s'emploie à mettre au point un cadre d'évaluation et de suivi complet qui comprendra des indicateurs comme instruments de mesure. Ce cadre, qui repose sur le Programme d'action de Beijing, permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la marche vers l'égalité entre les sexes. Le Gouvernement kényen a également joué un rôle central dans l'établissement de liens plus étroits entre les partenaires du développement, considérant qu'il s'agit là d'un moyen sûr de transposer le Programme d'action de Beijing dans la réalité. Cette collaboration devrait faciliter la mobilisation de ressource, actuellement en diminution, et permettre l'adoption d'une démarche mieux définie pour atteindre l'équité entre les sexes et réaliser le développement durable au Kenya. Des réseaux plus solides seront également établis avec les partenaires au niveau régional et international dans l'objectif de trouver des moyens nouveaux et plus efficaces d'assurer la promotion de la femme.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Maha Qanout, Ministre de la culture de la République arabe syrienne.

Mme Qanout (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Il me fait plaisir de vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays ami, la Namibie, et de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante session. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la déclaration qu'il a faite lors de l'ouverture de cette session. Nous remercions également la présidente de la Commission de la condition de la femme pour les efforts qu'elle a déployés en vue de réaliser les objectifs de la présente session.

Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous transmettre les salutations de M. Hafez El Assad, Président de la République arabe syrienne, et ses vœux sincères de voir vos travaux couronnés de succès afin que les objectifs fixés pour cette session soient atteints.

Notre réunion d'aujourd'hui, cinq ans après la Conférence de Beijing, se veut une réponse à un besoin urgent d'évaluer collectivement notre performance et nos plans. Où en sommes-nous aujourd'hui, et qu'avons-nous fait depuis que nous nous sommes réunis à Beijing? Nous sommes-nous accrochés aux étoiles, dans la poursuite d'un rêve ou d'une promesse? Nous sommes-nous laissés emporter par l'euphorie de Beijing au point d'oublier que le chemin que nous allions parcourir n'était pas couvert de fleurs? Avons-nous fait quoi que ce soit pour atténuer la peur et la pauvreté qui affligent le monde ou pour rassurer ceux qui ont besoin de l'être? Les femmes du monde se sont-elles opposées, la main dans la main, aux tentatives visant à compromettre leurs acquis et à faire obstacle à leurs progrès, ou bien cette mélodie de la stagnation restera-t-elle un triste refrain que les femmes reprennent partout dans le monde?

La nécessité pour les femmes d'être unies et résolues est plus pressante aujourd'hui que jamais auparavant. L'ignorance et les pressions socioéconomiques menacent en effet non seulement ce qui a été réalisé jusqu'à présent par les femmes, mais également les réalisations humaines pour les années à venir.

Pour les femmes de mon pays, cette session traduit dans la réalité une détermination qui n'a pas fait défaut et une persévérance qui ne peut être compromise. C'est un autre pas de plus vers un progrès inévitable. Nous nous sommes fixé de nobles objectifs : l'égalité, le développement et la paix. L'égalité, dans ce contexte signifie ce que le monde fait pour que les femmes soient sur un pied d'égalité avec les hommes, et qu'elles aient les mêmes chances qu'eux. Nous n'avons pas de préjugés ni à l'égard des femmes ni à l'égard des hommes. Nous recherchons la justice pour tous. La reconnaissance devrait être fondée sur le mérite et la compétence.

L'équité exige que les hommes et les femmes assument leurs responsabilités et relèvent les défis ensemble. Il est injuste que certains présument avoir le droit de s'asseoir dans le carrosse et de s'attendre que

ceux qui sont déjà écrasés par le lourd fardeau des responsabilités de la vie tirent la charge à eux seuls.

Pour que l'égalité soit vraie, nous devons garantir des chances égales pour tous, la justice, l'absence d'oppression et des droits inaltérés. En Syrie, nous sommes fiers de nos acquis en faveur des femmes. Sous la direction et grâce aux saines politiques du Président Hafez El Assad, les questions touchant les femmes occupent une place primordiale dans tous les secteurs de la vie. Les relations entre les hommes et les femmes dans notre pays ne sont plus des relations entre deux parties opposées, l'une étant soumise à l'autre : il s'agit de relations entre égaux, où les hommes et les femmes travaillent ensemble avec le même sentiment de détermination, motivés par le désir de servir notre pays et de promouvoir nos intérêts nationaux. Les hommes et les femmes sont traités également en vertu du droit du travail qui consacre le principe « à travail égal, salaire égal ». Les possibilités d'emploi sont offertes également aux hommes et aux femmes. Dans mon pays, les hommes et les femmes font des efforts énergiques pour faire face ensemble aux défis du XXI^e siècle.

Le développement est la principale préoccupation des femmes et des hommes en Syrie. Les femmes estiment même qu'elles doivent redoubler d'efforts en raison d'un héritage humanitaire qui a accentué leur sens des responsabilités, les poussant à foncer et à se mesurer aux hommes dans tous les domaines. Nous nous fions à nous-mêmes pour réaliser le développement social. Nous inculquons à nos enfants, garçons et filles, le principe sacré selon lequel la personne est le moyen et la fin de toute entreprise humaine. En Syrie, l'éducation primaire est obligatoire. L'éducation est gratuite pour tous, garçons et filles, hommes et femmes, sans distinction, et ce à tous les niveaux. Les services de santé sont presque gratuits pour tous. Des lois ont été promulguées pour garantir la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de développement social et économique. Les efforts des femmes pour le progrès ne se heurtent à aucun obstacle.

La mise en oeuvre de la stratégie nationale pour les femmes sur la suite à donner à Beijing et des politiques économiques pluralistes ont rehaussé le rôle des femmes et ont permis d'élargir leur participation aux activités économiques du pays tout en renforçant leur contribution à la production nationale.

Un comité pour les femmes chefs d'entreprise a été créé en 1999 pour rationaliser et intégrer les efforts qu'elles déploient pour favoriser l'essor de l'industrie syrienne.

La présence des femmes arabes syriennes est clairement ressentie à tous les niveaux du pouvoir et de la prise de décisions. Il y a des femmes ministres et des femmes occupent des postes élevés dans l'armée, la police et à la direction du parti. Dans la branche législative, la proportion de femmes déléguées à l'Assemblée nationale est passée de 9,6 % en 1995 à 10,4 % en 1998. En 1998 également, une femme a pour la première fois été nommée Ministre de la justice et a ainsi renforcé la présence des femmes aux niveaux les plus élevés de la prise de décisions.

Les organisations locales et la société civile participent activement au développement de notre société. Il ne fait pas de doute que la Fédération des femmes syriennes a largement contribué à faire progresser et à améliorer la sensibilisation aux questions féminines et à intégrer les préoccupations des femmes à l'ordre du jour national. La Fédération a contribué à améliorer les possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation et de formation, ce qui a permis aux femmes de contribuer de manière plus efficace à la réalisation du développement économique, social, culturel et politique de la Syrie.

La paix est une préoccupation fondamentale des femmes en Syrie. Les femmes sont les premières victimes de la frustration continue par Israël de toutes les tentatives qui sont faites afin de donner au rêve de paix une réalité tangible. Tout en alléguant qu'il oeuvre pour la paix au Moyen-Orient, Israël refuse de mettre en oeuvre les principes établis à Madrid, c'est-à-dire les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe « terre contre paix ». Ce sont là les bases du processus de paix, sans lequel il sera impossible de réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Les femmes arabes syriennes du Golan sont les premières victimes de l'occupation israélienne. Israël viole leurs droits fondamentaux et les soumet à toutes sortes de violences et d'oppressions. C'est malheureusement aussi le sort de nos soeurs palestiniennes qui continuent d'être sous occupation israélienne. Cette occupation constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit humanitaire international, de la Déclaration

universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous renouvelons notre attachement à une paix juste et globale qui, pour nous, est un choix stratégique. Cela devrait également être le choix d'Israël. Nous déclarons aussi que nous ne renoncerons pas à un centimètre de notre sol national. Du haut de cette tribune, nous appelons la communauté internationale à appuyer les exigences syriennes pour la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies et en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Nous affirmons la nécessité pour Israël de se retirer totalement du Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, pour permettre à une paix juste et globale de régner. Cette paix garantira nos droits et notre dignité et donnera à la région une chance de connaître la stabilité et de reprendre une vie normale après la destruction provoquée par la guerre et l'agression.

Je suis persuadée que la communauté internationale ne sait que trop bien que les peuples disposant de leur libre arbitre tiendront bon aussi longtemps que se poursuivra l'occupation; leur volonté ne faiblira pas. Nous en avons eu la preuve au Liban qui a tenu bon et persévéré dans le sud du pays face à l'agressions israélienne. Le peuple courageux du Sud-Liban a enfin triomphé des agresseurs israéliens qui ont subi une défaite et ont dû se retirer. Saluons tous le peuple libanais et les femmes du Sud-Liban ainsi que la victoire de ce pays.

Que Dieu tout-puissant nous aide à réaliser les aspirations des femmes, des sociétés et de tous les êtres humains, où qu'ils se trouvent.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Angelina Muganza, Ministre de la parité entre les sexes et de la promotion de la femme du Rwanda.

Mme Muganza (Rwanda) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord au nom de la délégation rwandaise de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante session extraordinaire. C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole au nom du Gouvernement rwandais et de vous faire part de l'expérience du Rwanda dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, cinq ans après son adoption.

Il y a cinq ans, les nations se sont rassemblées à Beijing pour examiner la condition de la femme et pour établir de nouvelles stratégies afin que les gouvernements prennent davantage d'engagements en matière de promotion de la femme et d'égalité entre les sexes. À l'époque, le Rwanda sortait à peine d'un génocide, le pire qu'ait connu l'Afrique au cours du dernier millénaire. Malgré le traumatisme et les pertes subies, le peuple du Rwanda, et tout particulièrement les femmes, ont relevé le défi et se sont joints au reste du monde pour s'engager à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

Le Rwanda avait été réduit en cendres par des Rwandais, malheureusement sous le regard impassible du monde entier. Lorsque les Rwandaises et les Rwandais se sont joints au reste du monde à Beijing, on nous a conseillé – apparemment dans notre intérêt – de nous séparer parce que nous, Rwandais, ne pouvions plus vivre ensemble. J'ai le plaisir de dire que le Gouvernement d'unité nationale du Rwanda a choisi de réconcilier tous les Rwandais et de promouvoir une politique d'inclusion. Nous vivons aujourd'hui ensemble et en paix.

J'aimerais vous présenter brièvement la situation des femmes rwandaises après le génocide de 1994. À l'heure actuelle, les femmes constituent 54 % de la population rwandaise et 37 % des ménages rwandais sont dirigés par des femmes dont, la plupart sont analphabètes, ce qui limite leurs possibilités d'emploi et leur capacité financière de s'occuper de leur famille. Soixante dix pour cent de la population rwandaise vit en-dessous du seuil de pauvreté et une grande partie de ces pauvres sont des femmes.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement d'unité nationale du Rwanda a fait la preuve de son entière volonté politique de promouvoir les femmes et de parvenir à l'égalité entre les sexes dans tous les domaines, malgré les problèmes socioéconomiques qui ont résulté du génocide et de ses séquelles. Cette volonté politique a créé un environnement propice aux femmes rwandaises, aux organisations non gouvernementales et aux organismes de développement et leur a permis de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

J'aimerais à présent mettre en relief certains des principaux progrès et acquis des cinq années qui se sont écoulées depuis Beijing. Au plan institutionnel, le dispositif national de promotion de la femme et de

l'égalité entre les sexes a été créé puis progressivement promu au rang de Ministère de la parité entre les sexes et de la promotion de la femme, doté d'un mandat très clair. Ce ministère a notamment entrepris de renforcer les capacités en matière de formation sur le thème de l'égalité entre les sexes et d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes pour son personnel et ses principaux partenaires du Gouvernement et de la société civile.

Les responsables politiques du corps législatif, de l'exécutif et des collectivités locales ont été sensibilisés aux problèmes de discrimination sexuelle. Il en est résulté un environnement propice à la mise en oeuvre des Programmes d'action de Dakar et de Beijing. En deuxième lieu, le Ministère a facilité la création d'unités de coordination pour les questions d'égalité dans diverses institutions et supprimé la résistance à la cause de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme. La prise en compte des spécificités de chaque sexe dans le processus de développement est en cours dans différents Ministères et commissions, dans la société civile, dans le secteur privé et dans les organes de gouvernement décentralisés.

Le dispositif national joue un rôle de plaidoyer et mobilise des ressources à différents niveaux pour permettre aux femmes rwandaises de satisfaire leurs besoins quotidiens en matière de logement, d'alimentation et autres nécessités et de répondre à d'autres intérêts stratégiques des femmes. Les femmes jouent un rôle actif dans les soins apportés aux milliers d'enfants rendus orphelins par le génocide. Les femmes peuvent maintenant participer à des activités non traditionnelles, par exemple dans le bâtiment et dans la gestion des affaires politiques nationales ou communautaires, pour n'en citer que quelques-unes.

Les femmes rwandaises, avec l'appui du dispositif national, se sont lancées dans un processus d'autonomisation politique. Elles ont élu des conseils de femmes aussi bien dans les villages qu'au plan national. Un secrétariat national des conseils est en cours de création et servira de soutien technique aux conseils nationaux de femmes. Il est nécessaire de renforcer les capacités du secrétariat pour qu'il soit opérationnel et dynamique. L'objectif d'ensemble de ces conseils de femmes est de les préparer à participer à la prise de décisions à tous les niveaux et de leur offrir une instance pour exprimer leurs opinions et

aspirations et oeuvrer ensemble à la résolution des problèmes nationaux.

Un processus de renforcement des capacités des conseils de femmes a commencé et se poursuivra pour rendre effective leur participation à tous les niveaux. La voix des femmes dans la vie politique nationale se fait de mieux en mieux entendre, et elles sont de plus en plus visibles. Dans le cadre du processus de démocratisation en cours dans le pays, notre gouvernement a adopté un programme de discrimination positive pour atteindre un quota de 30 % de représentation des femmes dans les administrations locales.

L'un des domaines critiques du Programme d'action de Beijing est l'autonomisation économique des femmes. Outre le concours financier apporté à travers les organisations non gouvernementales féminines, les femmes ont créé un système de crédit avec un fonds de roulement au niveau des collectivités locales, et ce système est géré par les femmes elles-mêmes. Le dispositif national apporte une contribution en capital et fournit les services de renforcement des capacités des comités de gestion de ces fonds. À ce jour, près de 1 million de dollars ont été décaissés par le Gouvernement rwandais au profit de 61 % des communes. Nous remercions tous les pays amis et toutes les institutions des Nations Unies de leur appui financier. Ce système vise les familles les plus pauvres, qui n'ont pas accès aux institutions officielles de crédit. L'objectif est d'assurer une couverture totale de la population d'ici à 2001. Outre ce système de crédit, le Ministère de l'égalité entre les sexes et de la promotion des femmes, en collaboration avec la Commercial Bank of Rwanda, a mis en place un fonds de garantie pour appuyer les femmes chefs d'entreprise.

L'un des défis critiques auxquels sont confrontés les Rwandais, et les femmes en particulier, est le problème de la pauvreté. Ce problème est essentiellement structurel, mais c'est aussi une conséquence du génocide de 1994. Un programme destiné à élaborer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été lancé, et les femmes prennent part à ce programme.

Une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est actuellement intégrée à la politique nationale de population, dans les programmes de contrôle et de prévention du sida, dans le programme unité et réconciliation, dans les programmes du Conseil

national des jeunes et dans les programmes de santé génésique, pour ne citer quelques exemples. Il est encourageant de noter grâce à la sensibilisation et au plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes, surtout par les médias, la réticence à opérer des changements en vue de l'égalité entre les sexes disparaît progressivement et, de leur propre initiative, divers acteurs de la vie publique intègrent une perspective sexospécifique dans leurs programmes. Les membres du Parlement se lancés dans une campagne nationale pour sensibiliser la population au problème de la violence fondée sur le sexe et au rôle des femmes dans le développement national en tant que stratégie pour assurer un développement durable.

Le dispositif national, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Commission économique pour l'Afrique, formulera au cours des quatre prochains mois un cadre pour l'élaboration d'une politique nationale en faveur de l'égalité entre les sexes. L'accent sera mis principalement sur une stratégie de réduction de la pauvreté et sur le processus d'élaboration d'une constitution.

Au Rwanda, la Journée internationale de la femme a été mise à profit pour souligner des problèmes importants, tels que la violence à l'égard des fillettes, la pauvreté et la pandémie du sida. Cela a été retenu comme thème de cette année, avec un plan d'action commun pour aborder ces problèmes.

Pour protéger les droits que la loi reconnaît aux femmes et aux filles et leur garantir un accès égal à la propriété, le Gouvernement rwandais a promulgué une loi sur l'héritage, les dons et la succession qui donne aux femmes et aux filles le droit de succéder à leurs époux et à leurs parents et d'hériter de ceux-ci. Une Commission des droits de l'homme a été mise en place et une commission de révision constitutionnelle sera bientôt créée. Elles permettront de combattre la violence et la discrimination dont les femmes font l'objet et d'élaborer une nouvelle constitution qui soit soucieuse de l'égalité entre les sexes.

L'un des plus grands défis auxquels sont confrontés mon pays et la communauté internationale depuis le génocide et les massacres de 1994 consiste à traduire en justice des milliers de suspects, à dédommager les survivants du génocide et à mettre un terme à la culture d'impunité. Les tribunaux classiques ne peuvent pas résoudre ce problème de manière

appropriée. D'où le rétablissement et la restructuration des tribunaux *gachacha*, qui assurent une sorte de justice participative. Les femmes jouent un rôle essentiel dans cette institution.

Des initiatives visant à améliorer l'accès des filles à l'éducation ont été lancées, par exemple pour promouvoir un enseignement de qualité pour les filles en mettant sur pied des écoles modèles, telles que celle créée à Kigali par le centre rwandais du Forum des éducatrices africaines. La discrimination positive a été adoptée dans de nouveaux instituts pour réserver un certain pourcentage de places à des femmes, alors que leur participation était jadis inexistante. Pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing de manière coordonnée, tout en tenant compte de la nécessité de fixer des objectifs précis, il a été créé un secrétariat national doté d'un mandat clair pour mobiliser des ressources et coordonner les efforts des différentes parties prenantes à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, les femmes rwandaises ont accompli des progrès notables dans divers domaines. Ces progrès peuvent être attribués à la volonté politique du Gouvernement et à l'appui qu'il a apporté à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme en tant que condition préalable à un développement harmonieux et durable. En deuxième lieu, c'est le résultat du partenariat établi entre le Gouvernement et la société civile et de l'appui de la communauté internationale, notamment pendant les phases d'urgence critiques que nous avons connues.

Malgré ces progrès et en dépit des facteurs encourageants, il faut encore surmonter beaucoup d'obstacles à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Les principaux problèmes sont la pauvreté, la progression de la pandémie du VIH/sida, la violence à l'égard des femmes et des filles, les conflits armés dans la région des Grands Lacs, le lourd fardeau de la dette extérieure et les politiques d'ajustement structurel qui menacent de réduire à néant les progrès déjà enregistrés, en plaçant ainsi les femmes dans une situation beaucoup plus précaire et en mettant en péril l'avenir de notre pays. Des décisions concrètes doivent être prises aujourd'hui, et non pas demain, et il faut maintenir le flux des ressources extérieures à un niveau élevé.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre volonté de continuer à assurer la promotion de la femme et l'égalité entre les sexes. Cet effort devra être complété par un appui accru et une meilleure compréhension de la part de la communauté internationale dans le cadre d'un environnement mondial très dynamique et stimulant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Sarah Flood-Beaubrun, Ministre de la santé, de la famille, des services sociaux et des affaires féminines de Sainte-Lucie.

Mme Flood-Beaubrun (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Attaché à l'objectif de justice sociale, le Gouvernement de Sainte-Lucie reconnaît que tous les efforts de développement doivent viser la promotion de son peuple de façon équitable. Le gouvernement reconnaît également que l'égalité entre les sexes est un élément inhérent à la justice sociale et que l'objectif de justice sociale ne peut se concrétiser sans une parité entre les sexes, au moyen d'un effort délibéré et soutenu.

Depuis la Conférence de Beijing de 1995, Sainte-Lucie accorde une attention particulière à la création d'un environnement favorable à une plus grande égalité entre les sexes. Durant cette période, les mesures adoptées ont porté sur l'atténuation de la pauvreté chez les femmes, l'amélioration de la situation des femmes en matière de santé, le traitement du problème de la violence contre les femmes et l'élargissement de l'accès des femmes à la prise de décision à tous les niveaux.

Un rapport de 1995 sur l'évaluation de la pauvreté a identifié l'absence de garderies dans les communautés les plus pauvres dans notre pays comme une contrainte majeure à l'accès des femmes à la formation et à l'emploi. Depuis lors, il y a eu une augmentation du nombre de crèches et d'écoles maternelles, qui est passé de 109 en 1995 à 180 en 1999, chiffre qui reste cependant insuffisant vu que de plus en plus de femmes sont forcées d'occuper un emploi rémunéré. Une partie du plan de développement communautaire élaboré par le Gouvernement porte, entre autres, sur la création de centres de valorisation des ressources humaines dans les principales agglomérations. Ces centres assureront des programmes de formation ainsi que des services de garderie d'enfants. À ce jour, trois centres ont été

construits. Cette initiative facilitera beaucoup la vie des femmes à Sainte-Lucie.

Par ailleurs, le Gouvernement a pu relever les prestations de sécurité sociale. En 1999, les allocations de maternité versées aux mères par le Plan national d'assurances sociales ont augmenté et l'assistance publique dont bénéficient les personnes dans le besoin a également été accrue. Ces augmentations, bien qu'insuffisantes, profitent aux femmes qui sont surtout celles qui s'occupent des personnes à charge et qui constituent la majorité de la population âgée.

À Sainte-Lucie, la pauvreté des femmes est aggravée par l'impact négatif de la mondialisation et de la libéralisation, et notamment par l'érosion des préférences commerciales accordées aux économies vulnérables telles que la nôtre. En tant que pays producteur de bananes, Sainte-Lucie a été sévèrement touchée par la décision de l'Organisation mondiale du commerce concernant l'importation des bananes en provenance des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, conformément à la Convention de Lomé. Les femmes, dont la plupart sont employées dans ce secteur, sont particulièrement touchées.

Cela étant, le Gouvernement de Sainte-Lucie a obtenu des fonds de l'Union européenne pour mettre en place un plan de relèvement social en vue d'amortir les effets de la crise de l'industrie de la banane et d'empêcher l'aggravation de la situation. Le programme, entrepris en 1999, durera cinq ans et est axé sur l'éducation des adultes, le logement et l'hygiène, la santé génésique, les loisirs et les activités sportives, la protection des enfants, les soins aux personnes âgées, la formation, la réforme foncière et les activités d'autonomisation des communautés. Les femmes, enfants et personnes âgées des zones rurales sont particulièrement visés par ce programme. Sainte-Lucie espère que cette session traitera des nouveaux défis qui sont apparus, s'agissant d'éliminer la pauvreté, du fait de la mondialisation et de la libéralisation du commerce.

Depuis la conférence de Beijing, le Gouvernement de Sainte-Lucie accorde une attention particulière à l'élargissement de l'accès aux soins de santé et à l'amélioration des services de santé génésique et mentale. La suppression du ticket modérateur pour certains services de santé et la création d'une polyclinique dans une zone très peuplée du nord du pays font partie des mesures prises pour

élargir l'accès aux soins. Ces activités profiteront particulièrement aux femmes, qui sont les principales utilisatrices des services de santé.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie s'est lancé dans une initiative de réforme du secteur de la santé, qui en est à sa première phase. Un principe important de la réforme est celui de l'équité. Ce programme de réforme prévoit l'utilisation d'un cadre d'analyse sexospécifique pour l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités.

Les problèmes liés aux maladies sexuellement transmissibles et à l'infection par le VIH/sida constituent un défi majeur pour le système de santé de Sainte-Lucie. Les dernières statistiques montrent que l'incidence de ces maladies chez les femmes, notamment les jeunes, s'aggrave. Sainte-Lucie a élaboré un programme pour prévenir et combattre ces maladies. Un comité gouvernemental d'action contre le sida, qui a été récemment redynamisé, fait partie de l'effort national. En 1999, une organisation non gouvernementale – l'Association de Sainte-Lucie pour la prévention du sida – a vu le jour et apporte une aide aux séropositifs. Cette initiative a notamment débouché sur l'introduction d'un programme visant à prévenir la transmission de la maladie de la mère à l'enfant, en faisant en sorte que de l'AZT soit disponible gratuitement pour les femmes enceintes séropositives.

La prévention et les activités de promotion sont entreprises par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales. L'Unité d'information sanitaire et la Division des relations hommes-femmes continuent de promouvoir les questions de santé en direction de femmes en utilisant divers médias.

La violence à l'égard des femmes est universellement reconnue comme un problème de santé publique et comme une violation des droits de la personne. Les traumatismes qui lui sont associés – physiques et psychologiques – sont de réels problèmes qui justifient la priorité que leur accorde le Gouvernement de Sainte-Lucie.

Avec la promulgation de la loi sur la répression de la violence au foyer, en 1995, les efforts se sont poursuivis au niveau national et communautaire pour éliminer ce fléau de notre société. Une juridiction créée en 1996 s'occupe de ce type de violences et apporte des conseils aux victimes et aux auteurs de ces actes. En 1998, une deuxième cellule de crise pour les femmes victimes d'abus a été ouverte dans le sud du

pays. La Division des relations hommes-femmes et les organisations non gouvernementales continuent de mobiliser les femmes, les hommes et les enfants pour encourager une politique de tolérance nulle face à la violence à l'égard des femmes, au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation. La Division s'emploie actuellement à réaliser un projet d'une durée d'un an, financé par le Fonds pour l'égalité entre les sexes de l'Agence canadienne de développement international, tendant à éduquer le public et à former les agents communautaires et la police pour qu'ils puissent conseiller et intervenir en cas de crise, ainsi qu'à créer des équipes communautaires pour s'attaquer au phénomène de la violence à l'égard des femmes.

Un financement a été obtenu de l'Union européenne pour mettre en place un programme global comprenant trois principaux volets : prévention, et notamment initiatives au niveau communautaire et national, comme équipes communautaires, unités de lutte contre la violence et sensibilisation; sécurité et prise en charge des victimes; et création d'un comité national de coordination pour formuler des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et en superviser l'application.

Un bâtiment destiné à accueillir temporairement les femmes victimes d'abus et leurs enfants a été acheté et un programme d'appui a été développé. Des efforts sont déployés pour que ce centre fonctionne avant la fin de l'année.

Pour réaliser l'égalité entre les sexes, il faut adopter d'urgence des mesures visant non seulement à élargir la participation des femmes, mais également à en relever le niveau. En 1997, pour la première fois dans l'histoire de Sainte-Lucie, trois candidates se sont présentées aux élections générales, et deux ont été élues. Les deux sont ministres à part entière. C'est également cette année-là que la première femme chef d'État a été nommée. Actuellement, un nombre record de quatre secrétaires permanents sur 12 sont des femmes, dont trois ont été nommées au cours des deux dernières années. Il ne fait pas de doute que Sainte-Lucie a encore beaucoup de chemin à faire, mais les derniers acquis peuvent être considérés comme des étapes importantes.

Avant 1974, il n'y avait jamais eu de femme élue au Parlement. Dans l'histoire de Sainte-Lucie, seulement trois femmes ont été élues au Parlement, la

deuxième et la troisième ne l'ayant été qu'en 1997. Des changements dans d'autres domaines doivent être relevés aussi. Ainsi, le dispositif national de promotion des femmes a été rebaptisé afin d'accorder plus d'importance à la question de l'égalité entre les sexes. Depuis 1995, deux importants groupements de femmes ont été réorganisés. Une confédération nationale, le Conseil national des organisations féminines bénévoles, s'est attachée à renforcer les capacités de ses membres et elle continue d'être très active.

Il convient également de noter l'inclusion d'un cours sur la gestion des questions d'égalité entre les sexes dans le programme d'études de licence du collège communautaire, seule institution du troisième cycle du pays. Il y a également eu des progrès dans le domaine législatif. Au cours de la période allant de 1996 à 1999, les dispositions législatives suivantes, particulièrement pertinentes pour les femmes, ont été promulguées : la loi sur la saisie-arrêt du salaire, la loi sur le salaire minimum, et la loi de 1999 sur l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, qui sanctionne le harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie, résolu à améliorer la situation socioéconomique des femmes et à réaliser l'équité entre les sexes dans le nouveau millénaire, souscrit à la vision du Programme d'action du Secrétariat du Commonwealth pour l'intégration des femmes au développement. Le Gouvernement reconnaît que la réalisation de cet objectif dépendra de la création de mécanismes appropriés pour promouvoir et réaliser l'égalité entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les domaines. La stratégie à adopter consiste à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à l'aide des systèmes de gestion des sexes spécifiques qui ont été proposés dans le Programme d'action du Commonwealth, qui a été solidement appuyé par les gouvernements du Commonwealth.

Avec cette stratégie, Sainte-Lucie est bien placée pour accélérer le processus d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, essentiel à la promotion de l'équité entre les sexes, de la justice sociale et de l'amélioration de la situation des femmes.

Sainte-Lucie espère que cette session sera couronnée de succès, et permettra d'aller plus loin que la Conférence de Beijing. Nous demeurons résolus à

travailler avec la communauté internationale pour atteindre ces objectifs très importants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. R. le Prince Sobandla Dlamini, Ministre de l'intérieur du Swaziland.

Le Prince Sobandla Dlamini (Swaziland) (*parle en anglais*) : Moi-même et le reste de ma délégation, composée de fonctionnaires du Gouvernement et de représentants de diverses organisations non gouvernementales, souhaitons vous transmettre les chaleureuses salutations de Sa Majesté le Roi Mswati III, de Sa Majesté l'Indlovukazi et du peuple du Royaume du Swaziland.

Mon pays est fier de participer à cet effort noble et soutenu visant à atteindre notre objectif commun, qui est de parvenir à l'égalité entre les sexes, à la paix et au développement, comme l'exige la Charte de cette Organisation. C'est en cherchant à atteindre cet objectif que nous devons travailler inlassablement pour promouvoir et maintenir la paix, le développement et l'équité pour tous afin de parvenir à une coopération internationale qui nous permette de régler les problèmes de nature socio-économique, culturelle et humanitaire.

Cinq ans après la Conférence historique de Beijing et quelques mois avant le Sommet de Millénaire, notre tâche consiste à examiner les progrès accomplis et à évaluer les problèmes et les obstacles que nous avons rencontrés afin de pouvoir élaborer d'autres initiatives et stratégies.

Après la Conférence de Beijing, où j'ai eu l'honneur de diriger la délégation de mon pays, le Swaziland a élaboré un programme national d'action à la suite d'un processus consultatif qui a débouché sur la création d'une unité pour l'équité entre les sexes, avec pour tâche de coordonner et de surveiller la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Le Gouvernement reconnaît le rôle important joué par les organisations non gouvernementales dans le pays, ainsi que celui de membres de la communauté internationale dans la réalisation des buts et objectifs nationaux. Je suis fier de pouvoir dire qu'il y a une étroite collaboration entre mon gouvernement et les organisations non gouvernementales lorsqu'il s'agit de travailler en faveur de l'égalité entre les sexes. Cette collaboration a énormément contribué à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Cinq domaines prioritaires ont été recensés. Dans un premier temps, il s'agit d'éliminer les préjugés et les idées fausses, qui entraînent des attitudes négatives et, inévitablement, freinent le progrès. Cette situation est imputable à des croyances et des attitudes sociales solidement enracinées tant chez les femmes que chez les hommes, selon lesquelles les femmes et les filles sont moins importantes que les hommes et les garçons. La percée s'est produite grâce à des programmes intensifs de sensibilisation des décideurs et de la population en général. Ainsi, la notion d'égalité entre les sexes est devenue plus claire et en conséquence a suscité un plus large appui.

Avant la convocation du Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, mon pays a entrepris des consultations, à l'échelle nationale, sur l'ensemble du développement économique et social du pays. Ces consultations ont permis de négocier, avec toutes les parties concernées, la Stratégie nationale de développement.

Cette stratégie est une vaste politique nationale qui englobe toutes les questions socioéconomiques vitales sur une période d'un quart de siècle. L'un des huit sous-comités techniques formés pour élaborer cette stratégie était chargé de veiller à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux politiques et aux programmes du Gouvernement.

Pour mettre en oeuvre cette stratégie, le Gouvernement a également élaboré des programmes d'action à court et à moyen terme qui prévoient des calendriers d'exécution déterminés, et définit les responsabilités à cet égard. L'un de ces programmes s'est traduit par la constitution d'un groupe de travail sur l'équilibre entre les sexes.

L'un des principaux moyens employés pour s'attaquer à la pauvreté dans notre pays a consisté à prendre des initiatives afin de promouvoir et d'appuyer les petites et moyennes entreprises. Parmi ces initiatives, il convient de souligner l'établissement d'un fonds d'aide aux entreprises par Sa Majesté le Roi lui-même. Les résultats de ce programme de crédit démontrent que la plupart des groupes qui ont bénéficié de ce fonds sont des femmes qui ont longtemps été marginalisées et exclues de la vie économique.

Une autre grande priorité nationale tient à l'engagement pris par le Gouvernement de parvenir aux normes les plus élevées en matière de soins de

santé physique et mentale accessibles pour tous. À cet égard, les crédits budgétaires sont augmentés annuellement afin d'améliorer la prestation de services de santé. Toutefois, ces efforts ont été sapés par l'épidémie de VIH/sida, qui est actuellement la plus grave menace que connaisse l'humanité tout entière. Nous pensons toutefois qu'il faudrait redoubler d'efforts concertés afin d'offrir une aide, y compris des soins médicaux, aux séropositifs et aux malades et réduire les difficultés économiques et sociales auxquelles se heurtent ceux qu'elle touche, en particulier les orphelins.

Récemment, le Gouvernement a introduit une initiative et un programme intitulés « Les enfants au service des enfants », qui vise principalement les élèves des écoles et a pour but de s'attaquer aux problèmes qui touchent surtout les filles, par exemple les grossesses précoces et les diverses formes de violence à l'égard des femmes. On espère que cette initiative fera son chemin dans tous les esprits et, surtout, qu'elle trouvera une place dans le programme d'enseignement des écoles à tous les niveaux de l'enseignement.

Ce sont là quelques exemples d'initiatives entreprises dans le but de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire et il faudra bien plus de ressources pour faciliter ces activités. J'aimerais conclure en rappelant l'engagement pris par le Gouvernement et le peuple du Swaziland de continuer à chercher et à élaborer des stratégies pour faire face aux préoccupations actuelles et aux tendances qui se font jour, afin que les hommes et les femmes aient les mêmes possibilités dans notre pays.

C'est dans ce contexte que le Royaume du Swaziland apprécie et appuie sans réserve les efforts déployés au plan international, comme en témoigne cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, afin de faire le point de nos succès et de nos échecs, d'identifier les tendances actuelles et de tracer les grandes lignes des mesures à prendre. Nous appuyons les consultations en cours sur le rapport de la conférence et nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité. Plus important encore, nous nous engageons de nouveau à mettre pleinement en oeuvre ce qui sera décidé au cours de cette session.

Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, permettez-moi de vous féliciter

une fois encore, tout comme mes frères et soeurs qui m'ont précédé, et de féliciter vos collègues du Bureau de l'assiduité dont vous avez fait preuve et de la façon avisée et harmonieuse dont vous dirigez cette session. Vous savez tout ce que cela signifie pour moi et pour ceux d'entre nous qui venons d'Afrique australe, parce que si je dis officiellement que nous sommes heureux que quelqu'un de chez nous dirige une session aussi importante, c'est pour nos grands-mères, nos mères, nos soeurs, nos tantes, nos enfants et nos filles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Karita Bekkemellen Orheim, Ministre des affaires de l'enfance et de la famille de la Norvège.

Mme Orheim (Norvège) (*parle en anglais*) : La Conférence de Beijing illustre la force des femmes et de la coopération. Le Programme d'action de Beijing a été rendu possible par les efforts conjugués des femmes qui travaillent sur le terrain et ceux des femmes qui occupent des postes de haut niveau. Ce n'est qu'en élargissant la consultation et en renforçant le partenariat avec les organisations féminines et la société civile que nous pourrions réellement progresser.

Mes remarques porteront principalement sur les questions de la pauvreté, des droits en matière de procréation, de la violence, des conflits armés et du rôle des hommes.

La pauvreté est le premier des 12 domaines critiques qu'aborde le Programme d'action. Être pauvre, c'est vivre constamment dans l'insécurité sans savoir ce que réserve le lendemain. Or, les femmes représentent la majorité des pauvres. L'élimination de la pauvreté est donc fondamentale. Il nous faut réduire les inégalités entre les riches et les pauvres, entre les pays et les régions, entre les femmes et les hommes. Nous devons renforcer le pouvoir d'action des femmes car on sait bien que lorsqu'on investit dans les femmes, on obtient de très bons résultats.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.

Il s'agit là d'une réalité qui est reflétée dans les politiques de coopération pour le développement de la Norvège depuis déjà 15 ans sous l'inspiration de la Conférence de Nairobi. La promotion de l'égalité entre les sexes fait partie de nos principaux objectifs en matière de coopération pour le développement. Une

démarche sexospécifique s'appuie sur une stratégie concrète d'intégration des femmes au développement.

C'est dans les droits en matière de procréation que les droits fondamentaux trouvent leur expression quotidienne. Les droits de l'homme sont également les droits de la femme. Il nous faut concevoir des services de santé de base qui reflètent une perspective sexospécifique et qui répondent aux besoins des femmes en matière de contraception et de planification familiale, de grossesse, d'assistance qualifiée au moment de l'accouchement et de soins prénatals et postnatals. Il faut garantir l'accès aux services de traitement et de prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. La mutilation génitale des femmes demeure un défi à relever, ce pour quoi il faudra mobiliser des ressources provenant de sources tant nationales qu'internationales. La Norvège continuera d'être un partenaire fermement engagé à cet égard.

Que peut-on espérer? D'après l'Organisation mondiale de la santé, 15 millions de femmes connaissent tous les ans de sérieux problèmes de santé à la suite de complications de la grossesse et de l'accouchement. Tous les ans, quelque 600 000 femmes en meurent. La Norvège a proposé en 1995 que le Programme d'action de Beijing prévoie la décriminalisation des avortements illégaux. Après de longues discussions, il a été convenu d'encourager les gouvernements à revoir les lois répressives sous cet angle.

Depuis plus de 20 ans, les femmes norvégiennes ont le dernier mot en matière d'avortement. Même parmi ceux qui appuyaient la nouvelle loi, on craignait que le nombre d'avortements n'augmente. Cela n'a pas été le cas. L'avortement existe dans toutes les sociétés, et ce sont les conditions, dangereuses ou non, dans lesquelles il se fait qui sont déterminants. Je sais que la question des avortements pratiqués dans des conditions peu sûres continue d'être un problème dans de nombreux pays, mais nous devons trouver les moyens d'éliminer ce terrible risque qui menace la vie et la santé des femmes.

En Norvège, nous sommes allés de l'avant : les droits en matière de sexualité concernent l'identité sexuelle et l'autodétermination. Ils s'appliquent également à l'orientation sexuelle et au droit de choisir librement son partenaire, qu'il s'agisse d'une personne du même sexe ou du sexe opposé. Nous avons adopté

une loi qui interdit la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Les relations entre personnes du même sexe peuvent être officialisées, sur la base d'un Acte de partenariat. Pour nous, le débat portant sur l'orientation sexuelle a permis d'encourager un plus grand respect mutuel et ainsi de contribuer à une société plus ouverte et plus tolérante.

Nos vies sont définies par notre position économique, notre origine ethnique, notre âge, notre capacité physique et mentale et notre orientation sexuelle. La société se doit de répondre à cette réalité multiforme. De nombreuses formes de discrimination existent encore. Les structures du pouvoir doivent être modifiées et il nous faut faire preuve de courage à cet égard.

Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes représente un progrès décisif qui donnera aux femmes le moyen de lutter contre la discrimination dont elles font l'objet. Ce Protocole permet à des groupes et des individus de soumettre des plaintes à l'examen du Comité créé par la Convention. La Norvège encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier ce Protocole dès que possible.

La Norvège apprécie au plus haut point le travail réalisé par le Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, qui a contribué à faire davantage prendre conscience à la communauté internationale des violations des droits fondamentaux fondées sur le sexe. Ses conclusions indiquent qu'il faut trouver des instruments juridiques plus efficaces et adopter d'autres mesures pour protéger et aider les femmes qui sont exposées à la violence.

Par violence sexiste, on entend la violence au foyer, les viols et les sévices sexuels à l'égard des femmes, mais on pense également aux femmes et aux enfants qui sont achetés et vendus comme des marchandises aux fins de la prostitution. La traite des êtres humains est une violation flagrante des droits fondamentaux, qui revient à spéculer sur la pauvreté des femmes et sur les structures économiques et sociales à cause desquelles les femmes, dans de nombreux pays, sont contraintes de vendre leur corps, tout simplement pour survivre ou pour pouvoir nourrir leurs enfants. Comme la Secrétaire générale de l'organisation non gouvernementales Gabriela, Liza Maza, le dit très simplement :

« Les femmes de tous les secteurs sont plus menacées par la prostitution à cause de la pauvreté extrême. »

Les conflits armés de ces dernières années ont fourni des exemples terrifiants de violences systématiques contre les femmes, qu'il s'agisse de viols massifs ou d'autres exactions. Les femmes dans les situations de conflit armé souffrent également de problèmes liés à l'insécurité, aux déplacements et à la protection qu'elles doivent apporter aux membres de leur famille dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous nous félicitons de l'attention accrue que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social accordent à l'aide humanitaire et à la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflit armé. Les organisations humanitaires doivent continuer de rechercher les moyens de cibler efficacement l'aide humanitaire sur les femmes et les enfants. Nous encourageons toutes les parties aux conflits armés à respecter et à appliquer les dispositions du droit international humanitaire.

Les hommes ont également beaucoup à gagner de l'égalité entre les sexes. Pendant trop longtemps, on a considéré que la masculinité signifiait que l'homme était supérieur à la femme. Si cette interprétation donne du pouvoir aux hommes, elle a également des conséquences négatives sur leur vie. Les hommes se retrouvent eux-mêmes pris au piège par les stéréotypes liés au sexe qui limitent leur propre liberté d'action.

Nous constatons aujourd'hui que les hommes s'interrogent davantage sur leurs propres rôles. Ils se rendent compte qu'ils doivent concilier le travail et la famille, et certains s'organisent pour lutter contre la violence de leurs pairs. Les milieux de la recherche étudient la masculinité et les rôles assignés aux hommes et aux femmes, et la notion profondément ancrée de l'homme en tant que sexe neutre et en tant qu'être humain de référence s'en trouve affaiblie. Les hommes doivent développer leur capacité de prendre soin des autres et de participer pleinement à la vie familiale. Ce processus est un défi pour les structures du pouvoir en place. Il faut accorder une valeur égale aux activités des hommes et des femmes.

Enfin, j'ai été impressionnée par les exposés très documentés qui ont été faits ici à New York des activités pionnières que mènent les organisations de femmes dans plusieurs domaines. J'ai été impressionnée par la solidité des réseaux

internationaux et la coordination des travaux et des idées. Il ne fait aucun doute que les gouvernements doivent se rallier plus activement à cette force en faveur du changement pour donner suite aux engagements pris.

Le moment est venu de passer des paroles aux actes. Il n'y a plus d'excuse aux atermoiements. Le moment est venu de faire preuve de courage pour poursuivre l'objectif de la parité entre les sexes. Il est temps à présent de doter les femmes des moyens de s'émanciper. C'est ce que nous devons à nos enfants – à nos filles et à nos fils.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Gisèle Guigma, Ministre de la promotion de la femme du Burkina Faso.

Mme Guigma (Burkina Faso) : Avant toute chose, c'est pour ma délégation un agréable devoir de vous féliciter très chaleureusement, M. Gurirab, de votre élection à la tête de cette session extraordinaire. Guidés par un esprit positif et constructif, nous voulons vous assurer de notre totale disponibilité pour le meilleur aboutissement de nos travaux.

C'est une évidence que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui, cinq jours durant, aura à se pencher sur la condition de la femme en l'an 2000, revêt une importance primordiale. Au-delà du thème stricto sensu, le nombre et surtout la qualité des participants venus de tous les horizons l'attestent et démontrent par là même que notre lutte, la lutte de la femme pour l'égalité entre les sexes dans la paix et le développement, n'est plus un leurre mais bien une réalité tangible que les présentes assises se chargeront d'écrire en lettres d'or au frontispice du troisième millénaire.

À Beijing, il y a cinq ans, le Burkina Faso a pris des engagements fermes qui se sont, à notre grande satisfaction, concrétisés au fil du temps. Plus exactement, je veux parler de la mise en place d'un comité de suivi du Programme d'action de Beijing et de la création d'un ministère de la promotion de la femme. La nécessité de créer un comité à l'échelle nationale pour un meilleur suivi des mesures prises à Beijing répond aux recommandations pertinentes de la quatrième Conférence sur les femmes qui stipule entre autres, je cite, que :

« C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'appliquer le Programme

d'action. Cette mise en oeuvre nécessitant un engagement politique au niveau le plus élevé, ils devraient prendre la direction des activités de coordination, de contrôle et d'évaluation. » (A/CONF.177/20/Rev.1, par. 293)

Ainsi donc, pour satisfaire à cet impératif, le Ministère de l'action sociale et de la famille, alors institution de référence en la matière, s'est attelé, sous la supervision du Chef de l'État en personne, à la mise en place du comité national de suivi des conclusions et recommandations de Beijing. La détermination et le sérieux de celui-ci auront permis, grâce à un travail exploratoire minutieux, de définir et d'arrêter une plate-forme d'action en fonction de nos réalités nationales et de la nature de notre terrain socioculturel. Au demeurant, c'est à partir de ces réalités que s'est imposée la nécessité d'un ministère de la promotion de la femme dont la création est intervenue le 10 juin 1997, concrétisant ainsi cette volonté politique de notre gouvernement d'offrir un cadre de concertation et de coordination de l'ensemble des activités au bénéfice de la femme.

De par sa nature transversale, cette nouvelle institution apparaît plus fonctionnelle et plus pragmatique, et par conséquent mieux adaptée pour appréhender les différents problèmes de la femme. Un plan d'action triennal pour la promotion de la femme a même été élaboré sur la période 1998-2000, avec le soutien de tous les partenaires nationaux et internationaux intéressés par la question du genre. Ce plan d'action a identifié parmi les recommandations de Beijing 10 domaines prioritaires que le Burkina Faso s'est engagé à mettre en place dans le cadre d'un programme national en cinq volets.

Le premier est la lutte contre la pauvreté, grâce à l'adoption d'un certain nombre de mesures telles que les appuis aux femmes pour l'accès au crédit et à la propriété foncière, la sensibilisation générale des populations, surtout en zones rurales, une répartition équitable des tâches entre hommes et femmes, la formation de la jeune fille et de la femme handicapée et l'organisation des femmes dans le cadre des groupements d'intérêt économique tels que le Projet national karité, pour qu'elles puissent bénéficier de technologies améliorées de production.

Le deuxième est la mise en valeur des ressources humaines féminines, grâce à un engagement ferme de l'État de promouvoir l'éducation, la formation, la

santé, l'environnement, la protection des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille, suivant en cela ce que disait le Président Blaise Compaoré :

« l'épanouissement de la femme, sa pleine participation à la vie nationale, sont fonction de son accès à l'instruction et au savoir-faire ».

Aussi, l'alphabétisation de la femme et de la fille a-t-elle été intensifiée en vue de les mettre sur la voie de l'autopromotion et leur permettre de s'insérer dans les circuits de production. Parallèlement, des mesures administratives et législatives ont été prises contre les violences faites aux femmes et certains comportements aussi avilissants que rétrogrades que le mariage forcé, les mutilations génitales et j'en passe.

Le troisième élément qui concerne la promotion des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille, au moyen d'efforts de plaidoyer et de formation aux sexospécificités ainsi que de l'élaboration et de l'adoption de textes garantissant l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'emploi. La sensibilisation des femmes par rapport à leurs droits est également en cours par le système d'information, d'éducation et de communication, étant donné que les textes et les lois édictés profitent surtout à ceux qui savent en faire usage. Un effort particulier a été également porté sur l'éducation de la petite fille grâce à l'adoption d'un plan d'action.

Le quatrième volet de ce programme consiste en un effort de plaidoyer et de mobilisation sociale pour projeter une image plus positive de la femme. Les préjugés sexistes ont toujours rangé la femme dans un cadre factice dont l'attribution essentielle est de plaire mais de rester incapable d'accéder aux côtés de l'homme à la prise de décisions. Cette vision de la femme-objet est du reste largement exploitée par les médias en mal de sensationnel. C'est pourquoi, là aussi, des actions ont vu le jour tendant à l'amélioration de la qualité des productions féminines dans les médias et à la formation des femmes à la gestion, de manière à les préparer à exercer des responsabilités jusque là réservées aux hommes. Il s'agit, dans ce domaine bien précis, de favoriser l'apparition de conditions psychologiques idoines pour une meilleure insertion de la femme dans les sphères de prise de décision.

Enfin, le programme met l'accent sur la création de mécanismes institutionnels de mise en oeuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation grâce à la

désignation de points focaux auprès du ministère de la promotion de la femme de même qu'au sein des autres départements ministériels et institutions afin de garantir ainsi la participation du ministère à toutes les activités menées par eux.

Outre l'action même du ministère de tutelle, il convient de noter la dynamisation du Comité national de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, la création de la Commission nationale pour la promotion de la femme et la mise en place prochaine du conseil national de la femme. À ces actions s'ajoutent d'autres initiatives visant à renforcer les efforts au niveau national et international. Enfin, il vient d'être élaboré un répertoire des compétences féminines en vue d'une meilleure exploitation interne de l'expertise nationale.

Comme on le voit, par l'esquisse que nous venons de faire, la mise en oeuvre des conclusions et recommandations de Beijing au Burkina Faso offre des motifs de légitime satisfaction. Cependant, comme dans la plupart de pays en développement, nous sommes tributaires de tares socioculturelles et confrontés à des résistances particulièrement tenaces, sans compter les nombreuses contraintes d'ordre économique. Il s'agit donc des contrepoids habituels, connus de tous, mais qui constituent de véritables entraves au développement.

D'un autre côté, la recrudescence en Afrique de certaines maladies endémiques, principalement le paludisme et surtout le sida, ampute nos États de leurs forces vives et réduit gravement l'espérance de vie, ce qui hypothèque également nos chances de développement. Ce n'est pas pour autant que nous devons nous abandonner au pessimisme. Bien au contraire. Certes, la lutte pour la promotion de la femme est une oeuvre de longue haleine. Les résultats obtenus, si minimes soient-ils, demeurent toutefois appréciables, car personne n'a la prétention de défaire en si peu de temps ce qui a été construit pendant des siècles. Nous en sommes tous conscients.

Aux côtés des autres États et avec ses partenaires, comme il l'a prouvé en prenant part à la Conférence des femmes francophones à Luxembourg, le Burkina Faso entend donc continuer le combat sur la base des décisions qui seront prises à cette session extraordinaire. Ce faisant, il ne poursuit d'autre ambition que de contribuer à l'édification d'un monde où les enfants, les hommes et les femmes d'Afrique et

d'ailleurs vivront dans la concorde et la fraternité. S'agissant d'un objectif aussi titanesque, nous en appelons à une plus grande solidarité internationale pour aider à l'éradication de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la maladie, seule condition pour que cessent les crises et les conflits et que triomphe la paix.

Nous en appelons à une plus grande responsabilité de la communauté internationale pour que la présente session soit un réel succès. Au Burkina Faso, notre engagement pour la promotion de la femme est si ferme et résolu qu'aucun effort ne sera épargné pour appliquer les mesures et recommandations qui émaneront des présentes assises.

En sa qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), mon pays se devait de faire une déclaration pour faire connaître le point de vue de la communauté islamique sur la question des femmes. Vu les contraintes de temps, j'ai chargé l'observateur permanent de l'OCI auprès de l'ONU de lire cette déclaration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Hessa Bin Khalifa Bin Hamad Al-Thani, Vice-Présidente du Conseil suprême pour les affaires de la famille au Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir d'exprimer au Président de l'Assemblée générale mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Nous sommes convaincus que grâce à sa son expérience et à sa sagesse politique, nos travaux seront couronnés de succès. Ma délégation l'assure de sa pleine coopération pour que nos travaux puissent réaliser leurs objectifs.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, de son rapport sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, qui enrichira certainement nos débats et nos réunions.

Cette session extraordinaire et les sujets dont elle traite sont très importants vu la nécessité d'examiner le Programme d'action et la Déclaration de Beijing cinq ans après leur adoption et d'évaluer les résultats obtenus et d'identifier les obstacles. Nous espérons que

des efforts concertés seront déployés pour trouver une formule adéquate afin de favoriser le développement durable des sociétés.

Il nous faut donc surmonter nos désaccords concernant l'interprétation et l'application du Programme d'action et de la Déclaration de Beijing et consolider les résultats déjà obtenus en tenant compte des différences culturelles et historiques entre les peuples et sociétés qui constituent cette Organisation. Ces différences résultent naturellement de la diversité culturelle, religieuse, éducative et ethnique des peuples. Mais elles ne doivent pas être une source de conflit, mais plutôt une source d'enrichissement pour l'ONU. Cela ne se fera pas par l'imposition de vues ou de la culture d'une société à une autre, mais par la maîtrise de ces différences, ce qui permettra de maintenir une communauté internationale multiculturelle et d'assurer le respect de la souveraineté des États concernant leur législation nationale et la spécificité de leurs croyances et cultures.

Sous la direction de S. A. l'Émir Hamad Bin Khalifa Al-Thani, le Qatar croit à l'importance du rôle des femmes dans l'édification de la famille, de la société et de l'État moderne, sur la base des efforts de tous les citoyens, et estime que le développement ne peut se concrétiser sans la participation des femmes. L'État, pour sa part, a pris des mesures importantes pour appuyer la participation des femmes et leur garantir des droits égaux afin qu'elles contribuent effectivement aux divers aspects de la vie.

J'aimerais donner un aperçu de quelques-uns des efforts faits par mon pays à cet égard, qui permettront sans doute de continuer d'assurer la meilleure vie possible à notre peuple. Dans le domaine de l'éducation – qui est le nerf de la construction des nations et des sociétés – l'État scolarise gratuitement garçons et filles à tous les niveaux de l'éducation. L'État s'efforce de mettre au point des programmes scolaires adaptés à l'époque dans laquelle nous vivons. Grâce à cette politique éclairée en matière d'éducation, et à l'appui continu apporté aux fillettes et aux femmes scolarisées aux niveaux secondaire et supérieur, le pourcentage d'élèves du secondaire a atteint 73 % du total et celui des enseignantes 59 % dans le primaire et 33 % dans le secondaire. À l'université, les Qataraises représentent 50 % du personnel des enseignants et des chercheurs, notamment dans les facultés des sciences. Pour celles qui n'ont pas eu la

chance de faire des études, l'État a mis en place des centres et des écoles pour lutter contre l'analphabétisme. Nous sommes fiers, à cet égard, du faible taux d'analphabétisme enregistré au Qatar.

Dans le domaine de la santé, tout aussi important que celui de l'éducation, l'État a mis en place des hôpitaux spécialisés et des centres de soins ouverts à tous les secteurs de la société, en particulier aux femmes et aux enfants. En outre, ces centres offrent un programme de médecins de famille et un programme pour la détection précoce des cancers. Les services médicaux sont offerts gratuitement à toute la population sans aucune discrimination.

Dans le cadre du système de sécurité sociale, l'État apporte un soutien financier aux veuves, aux divorcées et aux orphelins. En outre, il propose des logements gratuits, dans le souci de préserver la stabilité familiale, fondement de la société. Les organisations non gouvernementales contribuent à l'autonomisation des femmes par la formation technique et professionnelle et surtout par l'aide apportée aux familles pauvres pour leur permettre de trouver d'autres sources de revenus.

Dans le domaine du développement économique, l'État du Qatar garantit l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi et de salaires. Les femmes jouent un rôle important dans la vie économique et commerciale du pays. Elles jouissent du droit à la propriété, du droit de disposer de leurs biens et de leur héritage. Ces droits sont garantis aux femmes par la charia islamique, la constitution et le droit.

Les droits politiques des femmes et leur participation aux élections, en tant qu'électrices comme en tant que candidates, sont un autre des succès de la sage politique pratiquée par Son Altesse l'Émir. Dans ses recommandations au comité chargé de la rédaction de la constitution permanente du pays – la première depuis l'indépendance – Son Altesse a proposé la mise en place d'un corps législatif élu dans lequel les femmes comme les hommes jouiraient également du droit de vote et du droit de présenter leur candidature aux élections. Les femmes ont participé aux élections au Conseil municipal central en mars 1999 en tant que candidates et qu'électrices. Actuellement, plusieurs femmes occupent des postes de responsabilité dans les différents ministères nationaux; trois femmes occupent des postes de vice-ministre et

plusieurs femmes ont également des postes de haute responsabilité au sein d'institutions de la société civile.

La création du Conseil suprême pour les affaires de la famille, dirigé par la Première Dame, S. A. Sheikha Moza bint Nasser Al-Misnad, constitue une étape déterminante de l'histoire de la famille qatarienne, en prouvant l'intérêt témoigné par l'État à la création d'un mécanisme institutionnel de défense de la famille. Dans la courte période écoulée depuis sa fondation, le Conseil s'est attelé à l'étude et à la rédaction de propositions de lois portant sur la famille et a contribué efficacement à la mise au point et à l'adoption de divers programmes intéressant les femmes, les enfants, les personnes ayant des besoins particuliers, les jeunes et les personnes âgées. Dans ces efforts, le Conseil a reçu le soutien sans réserve de Son Altesse la Première Dame.

À cet égard, je voudrais rendre hommage au rôle moteur joué par les institutions de la société civile de l'État du Qatar pour l'appui apporté aux efforts déployés par l'État en vue de faire progresser la société, contribuer à l'autonomisation de la famille et appuyer le rôle constructif des femmes pour leur permettre de relever les défis de la vie moderne.

Puisque le temps ne me permet pas d'aborder tous les points évoqués dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, je me suis limitée à quelques thèmes élémentaires communs à toutes les sociétés. Concernés et intéressés que nous sommes par les événements qui se produisent sur la scène internationale, dont nous faisons partie, nous pensons que les conflits armés dans certains pays constituent le grand obstacle au développement. Par conséquent, des efforts concertés doivent être entrepris au plan international pour endiguer ces conflits et reporter les ressources qui y sont gaspillées sur l'effort de développement et de production. Les pays développés ont un rôle majeur à jouer en encourageant l'investissement dans les pays en développement et en transférant vers ces pays les technologies dont ils ont besoin. De même, trouver une solution à l'endettement qui handicape un très grand nombre de pays du tiers-monde est une priorité absolue si nous voulons éliminer la pauvreté et contribuer à une mondialisation équitable dont les pays développés ne seraient pas les seuls bénéficiaires.

En 1995, les femmes qatariennes n'ont pas été représentées à la Conférence de Beijing. Aujourd'hui,

je suis heureuse d'être présente à l'Assemblée générale pour représenter mon pays, qui aspire à de nouveaux progrès pour les femmes qatariennes et au renforcement de leur pouvoir d'action dans différents domaines. Nous savons qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir. Mais nous faisons tout pour renforcer la famille qatarienne. Et nous tendons la main à tous ceux qui sont désireux, comme nous, d'atteindre les idéaux et les objectifs d'une communauté internationale gouvernée par l'amitié et l'harmonie. Nous souhaitons à cette session tout le succès possible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Helen D'Amato, Députée, Présidente du Comité des affaires sociales de la Chambre des représentants de Malte.

Mme D'Amato (Malte) (*parle en anglais*) : Nous devons reconnaître que le rôle des femmes dans le développement de la société fait l'objet d'une attention considérable au sein des principales conférences internationales. Et pourtant, les femmes continuent à devoir relever d'énormes défis dans leur participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Les statistiques sont éloquentes sur les obstacles qui restent encore à surmonter. Les femmes sont exposées aux discriminations pendant leur vie entière. Dans certains cas, d'ailleurs, les disparités entre sexes commencent dès les premiers stades de la vie.

Un tiers de toutes les familles sont dirigées par des femmes, pauvres pour la plupart. En outre, les personnes qu'elles ont à charge, jeunes ou âgées, n'ont pas suffisamment accès aux services d'instruction, de santé et aux autres services d'appui et sont fréquemment privées de ressources économiques et de protection juridique. Il reste encore un nombre déconcertant de pays dans lesquels les femmes sont payées moins que les hommes pour le même travail; la disparité est encore plus grande pour les travaux d'égale valeur. Les femmes forment une grande partie de la population analphabète mondiale. Le travail quotidien des femmes n'est souvent pas assez rémunéré et le travail domestique pas reconnu comme il convient.

Les préjugés, la discrimination, les attitudes et les comportements négatifs non seulement entravent l'intégration des femmes à la société mais conduisent souvent à leur marginalisation ou à leur exclusion de la vie sociale et culturelle. Avec l'allongement de l'espérance de vie, les femmes courent trop souvent le

risque de voir encore diminuer le soutien socio-économique dont elles disposent. D'où une plus grande dépendance à l'égard des services publics d'assistance, lorsque ceux-ci existent, et dans certains cas, des risques d'isolement social ou de ségrégation.

La promotion de la femme fait partie intégrante du développement social. Ce serait une erreur de limiter l'émancipation de la femme à ce domaine spécifique pour important qu'il soit. Le droit des femmes de contribuer à l'édification d'une société digne a une valeur intrinsèque et, comme les autres droits fondamentaux, ne peut être subordonné à la relativité. La promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes représentent le moyen par lequel les sociétés reconnaissent et garantissent le droit des femmes de participer pleinement au processus dynamique qui permet aux cultures d'évoluer et aux communautés de se développer.

L'autonomisation des femmes dépend dans une large mesure de la capacité et de l'engagement des communautés de les instruire et de prendre des mesures leur permettant de participer davantage à leurs communautés. Les engagements pris par les gouvernements lors des conférences mondiales passées pourraient être une bonne base pour l'évolution à venir. Le Programme d'action de Beijing reflète lui-même l'essentiel des progrès réalisés ces dernières années en vue d'assurer la concordance entre la législation et l'évolution sociale. Parvenir à l'égalité entre les sexes est un processus dynamique. Il faut tenir compte des conséquences différentes que les politiques et les législations peuvent avoir sur les femmes et sur les hommes, compte tenu de la diversité qui caractérise leur condition, leur situation économique, leur accès aux ressources, leur participation à la prise de décisions et leurs rôles sociaux.

Il est certain que l'une des principales causes de désarroi chez les femmes est l'extrême pauvreté qui s'est étendue à une grande partie du monde et qui les prive de la jouissance de leurs droits. La pauvreté a pour conséquence la faim, la maladie, l'analphabétisme et le désespoir que ceux-ci entraînent. Elle est source d'inégalité et affaiblit la solidarité. Les conflits internes et externes et leurs séquelles aggravent le mal-être des femmes et font souvent d'elles des réfugiées. On compte des millions de réfugiés dans le monde et une forte proportion d'entre eux sont des femmes souvent victimes de détentions, de violences sexuelles, de la prostitution, de la torture, de conditions de travail

dangereuses et d'autres formes de violence ou d'abus. La plupart du temps, elles souffrent en silence.

Les femmes entrent sur le marché du travail en nombres sans précédent et prennent une part de plus en plus active à la vie publique à tous les niveaux. Les gouvernements adoptent d'importantes lois reconnaissant le droit des femmes à des chances égales, à un traitement égal et au respect de leurs droits fondamentaux. C'est ainsi que la loi reconnaît de plus en plus fréquemment aux femmes le droit aux soins de santé, à l'éducation et à la justice civile. Malgré tout, les femmes continuent d'être exposées à des désavantages et parfois à la discrimination dans différents domaines. Là encore, elles endurent leur sort en silence.

La promotion de la femme est un processus continu. Les structures créées doivent veiller à ne pas laisser les politiques prendre du retard par rapport au développement. Le partenariat entre les femmes et les hommes dans le développement et dans la paix devrait être un point essentiel de nos politiques nationales. En termes économiques, ce partenariat est inégal et fort défavorable aux femmes en matière de rémunération et d'avantages.

Le Gouvernement maltais est fermement résolu à garantir le droit fondamental à l'égalité entre les femmes et les hommes aussi bien de jure que de facto. À cet égard, les principaux objectifs de notre politique nationale de promotion de l'égalité entre les sexes sont l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'amélioration de la condition de la femme dans les domaines juridique, civil, politique, économique et social.

À cet égard, Malte est fière d'avoir réalisé des progrès considérables ces dernières années. Notre volonté d'offrir aux deux sexes le même accès à une participation totale à la dynamique sociale est totale et irréversible. Depuis la conférence de Beijing, Malte a été très occupée à promouvoir l'égalité entre les sexes. Nous avons un mécanisme national qui a oeuvré assidûment et en coopération étroite avec la société civile pour remplir les engagements contractés à Beijing. Des progrès importants ont pu être faits grâce à un engagement politique ferme et constant en faveur de l'élimination de la discrimination et de la promotion d'une démarche globale permettant aux femmes de participer pleinement à la vie de la société.

Les indicateurs clés reflètent ces progrès . Des mesures ont été introduites pour permettre d'assurer un équilibre entre le travail et la vie familiale. Nous devons tous nous engager à faire en sorte que les femmes et les hommes deviennent des partenaires égaux dans le mariage en nous fondant sur l'idée que la famille constitue l'unité de base de la société. Nous avons décidé de ne nullement tolérer la violence.

À l'heure actuelle, le nombre de femmes diplômées dans notre pays dépasse celui des hommes et, au cours des dix dernières années, la représentation des femmes au sein des conseils gouvernementaux et des comités a triplé.

Pour ce qui est de la législation, l'amendement qui a été apporté à la Constitution avant la Conférence de Beijing pour garantir un recours légal en cas de discrimination fondée sur le sexe s'est traduit par la suppression des dispositions discriminatoires du Code civil et de la législation concernant l'impôt sur le revenu, la sécurité sociale et à l'emploi. Un groupe de travail examine actuellement toutes les lois maltaises afin de s'assurer que toute disposition discriminatoire cachée qui continuerait d'exister soit dépistée et supprimée.

Des efforts énergiques ont été déployés en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la formulation et l'analyse des politiques. À cet égard, les mécanismes nationaux ont mis au point des méthodologies pour réaliser des études sur l'incidence de ces politiques sur l'un et l'autre sexe. Ces méthodologies sont appliquées par le biais de centres de coordination au sein des structures gouvernementales pour veiller à ce que les politiques et les programmes n'aient pas de parti pris sexiste inhérent. Au cours de l'année écoulée, des études d'impact sexospécifique ont été réalisées dans des secteurs aussi divers que ceux de la radiodiffusion, du tourisme, de la santé et la sécurité au travail et de l'égalité des chances pour les personnes ayant des besoins spéciaux.

Le Gouvernement maltais appuie le droit des femmes à participer au marché du travail. Le bien-être de la famille maltaise est au centre de la politique sociale du pays. En formulant de telles politiques, le Gouvernement cherche constamment à assurer un équilibre entre l'autonomie individuelle de la femme, la dignité du rôle traditionnel de mère de la femme et son partenariat réciproque dans le mariage.

Reconnaissant que la réalisation de cet équilibre n'est pas toujours aisée, Malte s'efforce de permettre aux femmes et d'ailleurs aussi aux hommes de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales. Des mesures importantes ont été introduites, notamment le congé parental, les garderies d'enfants et les interruptions de carrière pour les parents. En outre, il a été prévu une réduction des heures de travail et des congés de soins pour les personnes qui s'occupent d'enfants et de personnes âgées, ainsi que des avantages au prorata pour les personnes employées à temps partiel, dont la majorité sont des femmes.

La fillette et la femme âgée font également l'objet de notre attention. Le programme national d'enseignement a été révisé et reflète bien l'égalité entre les sexes. L'accès à l'éducation technologique a été amélioré, comme en témoigne le fait que de plus en plus de filles choisissent des études techniques. Les femmes âgées ont accès à un ensemble de soins qui facilite leur intégration à la communauté.

Mais il faut faire plus. Il faut suivre de près les nouvelles formes de pauvreté féminine qui font leur apparition, en particulier en ce qui concerne la situation économique des familles monoparentales et l'intégration sociale des femmes ayant des problèmes de santé ou de mobilité. L'élection de femmes à des postes au Gouvernement national ou dans les administrations locales n'a cessé d'augmenter. Il faut redoubler d'efforts pour encourager les femmes à se présenter à de telles élections.

De trop nombreux domaines de la vie économique et sociale sont toujours considérés comme réservés aux hommes. La solidarité et la coopération doivent continuer de représenter les deux principaux piliers de l'action. Nous devons bâtir des filets de protection sociale afin de répondre aux besoins fondamentaux des femmes. En raison de la complexité et de l'interdépendance de ces questions, il convient d'accorder une importance particulière au suivi et à l'application du Programme d'action de Beijing. Bien que la responsabilité principale de l'application de ce programme incombe aux gouvernements eux-mêmes, il ne faut pas minimiser pour autant l'importance de la contribution des autres partenaires sociaux à l'intérieur de l'État.

Quand elle adopte des politiques ou des mesures en vue d'appliquer les dispositions du Programme d'action de Beijing, la communauté internationale doit

garder à l'esprit le lien existant entre le développement économique, la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Cet objectif ne peut être atteint qu'à condition que tous les acteurs sociaux y contribuent. Le refus de satisfaire les besoins fondamentaux des femmes ne peut être considéré autrement que comme un affront à la dignité humaine.

La campagne en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes s'est accélérée. Elle a désormais acquis un élan puissant au niveau mondial, et cet élan doit être maintenu. La campagne en faveur de l'égalité entre les sexes a entraîné des changements importants et débouché sur des progrès indéniables. Nous vivons à une époque fascinante pour les femmes du monde entier. Nous sommes prêts à faire face avec courage et confiance aux défis qui nous attendent. Nous lançons également un appel aux femmes et aux hommes du monde entier pour qu'ils fassent preuve de solidarité et oeuvrent en faveur d'une société qui soit propice à l'épanouissement des femmes et qui célèbre leur contribution à la société.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Irene Freudenschuss-Reichl, Chef de la délégation autrichienne.

Mme Freudenschuss-Reichl (Autriche) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995. L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. La Conférence de Beijing a, dans le cadre du Programme d'action, adopté un document contenant des analyses détaillées et de nombreuses recommandations en vue de lutter contre la discrimination dont sont victimes les femmes, d'intégrer les considérations sexospécifiques à l'ensemble des mesures et des programmes et d'encourager ainsi l'égalité, la paix et le développement.

Nous devons, cette semaine, réaffirmer notre engagement politique et nous concentrer sur l'adoption de mesures concrètes qui permettront d'éliminer les obstacles qui continuent d'entraver la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, aux divers domaines d'activité. Nous devons reconnaître que de nouveaux problèmes se sont fait jour et

rechercher activement une solution pour y mettre fin. J'espère sincèrement que nous pourrions progresser sur certains fronts comme l'épidémie de sida et ses répercussions particulièrement graves sur les femmes et sur les enfants ou encore la traite des femmes et des filles.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a envisagé l'égalité entre les hommes et les femmes à travers le prisme des droits de l'homme. La Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme avait déjà explicitement reconnu que les droits fondamentaux des femmes et des filles constituaient un élément indissociable, inaliénable et indivisible des droits universels de l'être humain. La Conférence de Beijing a repris cette perspective fondée sur les droits de l'homme dans son Programme d'action et a adopté de nombreuses recommandations visant à donner aux femmes le pouvoir d'exercer pleinement leurs droits. Nous estimons que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes continue d'être la base qui soutient l'application du Programme d'action de Beijing.

Je suis particulièrement heureuse de constater que l'une des principales recommandations faites à Beijing – la recommandation visant à mettre au point un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – a été mise en oeuvre, sous la présidence éclairée d'une diplomate autrichienne, Mme Aloisia Worgetter. Ce protocole facultatif et les dispositions prises par le Tribunal pénal international, qui font de la violence à l'égard des femmes un crime de guerre et un crime contre l'humanité, permettront de renforcer considérablement, après leur entrée en vigueur, le régime juridique international pour la défense des droits des femmes. L'Autriche se réjouit de constater que le Protocole a reçu une trentaine de signatures et a d'ores et déjà été ratifié par le Sénégal, la Namibie et le Danemark. Je peux aujourd'hui annoncer que le processus de ratification est bien avancé en Autriche et qu'il sera très probablement achevé au début du mois de juillet de cette année.

Si l'on veut que les femmes soient en mesure de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, elles doivent tout d'abord en avoir connaissance. La formation en matière de droits de l'homme et les programmes de vulgarisation juridique jouent un rôle important en ce sens. J'ai le plaisir d'annoncer que des vidéos pédagogiques sur la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, destinées aux responsables de la coopération pour le développement et aux associations de femmes, ont été produits dans le cadre de l'un de nos programmes de coopération pour le développement et peuvent être visionnés au cours de cette semaine. L'Autriche met l'accent sur les droits de l'homme et l'éducation en matière de droits de l'homme dans le contexte des efforts qu'elle fait pour renforcer le nouveau réseau de sécurité humaine. Tous les programmes et projets de coopération pour le développement de l'Autriche font l'objet d'une analyse d'impact sur l'égalité entre les sexes. La promotion de la condition de la femme constitue, en outre, l'un des objectifs de la coopération pour le développement de l'Autriche.

La Conférence de Beijing a particulièrement recommandé que les questions sexospécifiques soient prises en compte dans les différents programmes et projets. Nous appuyons pleinement cette démarche. Toutefois, tant que l'égalité entre les sexes ne sera pas devenue une réalité, nous pensons qu'il restera nécessaire d'adopter des mesures et des initiatives en faveur des femmes. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle exemplaire en ce qui concerne la promotion d'une représentation équitable des femmes aux postes de direction. Je suis heureuse de pouvoir dire que des efforts sont actuellement déployés à Vienne en vue d'améliorer la répartition par sexe des postes dans les institutions basées à Vienne. Un groupe actif d'ambassadrices a été constitué, et les chefs de secrétariat des différentes institutions font preuve d'ouverture à cet égard. Toutefois, il faut que les administrations nationales favorisent les candidatures féminines aux postes internationaux.

L'un des engagements pris à Beijing par le Ministre autrichien de la condition féminine portait sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Je suis heureuse de pouvoir dire que, sur le plan national, nous avons réalisé des progrès importants sur ce front; nous comptons d'ailleurs sur la coopération de diverses organisations internationales dans ce domaine.

Les violations des droits de l'homme, alliées à un profond sous-développement, se traduisent par une forme de violence particulièrement haineuse à l'encontre des femmes comme la traite des femmes, essentiellement à des fins d'exploitation sexuelle. D'après les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations, quelque 500 000 femmes d'Europe

centrale et orientale en sont victimes et envoyées à l'étranger chaque année, nombre d'entre elles transitant par mon pays.

Le Centre des Nations Unies de prévention de la criminalité internationale, basé à Vienne, a mis au point un programme mondial de lutte contre la traite des êtres humains, et l'Autriche fournit des moyens financiers considérables aux volets de ce programme relatifs à l'Europe centrale et orientale. Le dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants a fixé pour objectif, dans la Déclaration de Vienne, de réduire considérablement ce type de crimes d'ici à 2005. Dans le cadre de ce Congrès, un atelier a été consacré à l'analyse des droits et besoins particuliers des femmes dans le système pénal. L'Autriche continuera de travailler à ces questions, dont nos organes chargés de faire appliquer la loi ont acquis une connaissance approfondie que nous sommes disposés à partager avec d'autres pays.

Les questions de parité entre les sexes sont également importantes pour l'Autriche, en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, où un plan d'action fondé sur la parité entre les sexes a été adopté et où une rencontre de haut niveau mettra l'accent sur la traite des femmes et des filles.

Les principales initiatives prises par la société civile autrichienne sont particulièrement sensibles au sort des femmes victimes de la guerre en ex-Yougoslavie. L'initiative « Voisins dans le besoin » a permis de recueillir près de 120 millions de dollars de contributions non déductibles de l'impôt, et 95 % de ces fonds profitent directement aux enfants et aux femmes. Plus de 25 000 femmes, dont un grand nombre de victimes de viols et de violences, ont reçu des soins médicaux dans des ambulances spécialisées.

L'impact de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale – aussi impressionnante qu'instructive – se mesurera non pas à la qualité des débats, mais uniquement à l'amélioration de l'égalité des femmes partout dans le monde. L'Autriche espère coopérer étroitement avec tous les partenaires intéressés pour que cette amélioration soit substantielle.

Nous pensons qu'il serait utile que les acteurs intéressés par des aspects particuliers de la promotion du statut des femmes coopèrent étroitement et forment

des alliances. Nous sommes prêts à le faire, en particulier sur les questions liées à la violence à l'égard des femmes. Les pays de situation comparable pourraient s'entraider, sur une base volontaire, pour appliquer les mesures appropriées et s'encourager

mutuellement à accroître leurs efforts de promotion de l'égalité, du développement et de la paix. Cela contribuerait sensiblement à un monde plus humain pour tous – femmes, hommes et enfants.

La séance est levée à 19 h 15.